



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
25 MARS 2017
MARNE-LA-VALLÉE

SOMMAIRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 26 MARS 2016 À GRENOBLE	6
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	12
BILAN ANNUEL DU SUIVI DES SALARIÉS DU SIÈGE	26
L@ BOUTIQUE FFSA	27
LA FFSA ÉVOLUE LE BÉNÉVOLAT AUSSI.....	28
BILAN DU DÉPARTEMENT SPORT 2016.....	30
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	34
COMITÉ FÉDÉRAL « SPORT SANTÉ » (CFSS) BILAN DES ACTIONS SUR LA MANDATURE 2013-2017	38
RAPPORT DE LA COMMISSION ÉTUDES ET RECHERCHES 2016.....	41
RAPPORT DE LA FORMATION SUR LA PÉRIODE 2013 - 2016	43
BILAN 2016 DE LA COMMISSION MÉDICALE NATIONALE	49
BILAN 2015-2016 – PERSPECTIVES 2017 SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR) DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	50
BILAN DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉLIGIBILITÉ FFSA 2016	53
RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR EXERCICE 2016	54
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2016.....	59
COMPTES ANNUELS 2016	61
BUDGET PRÉVISIONNEL FÉDÉRAL 2017	84
RAPPEL TARIFS DES LICENCES ET COTISATIONS POUR LA SAISON 2017/2018.....	88
RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR.....	89

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ
3, rue Cépré
75015 PARIS

**Procès-verbal de l'Assemblée générale
extraordinaire et ordinaire
du 26 mars 2016 à Grenoble**

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 mai 1999

Le samedi 26 mars 2016, les membres de l'Assemblée générale de la Fédération Française du Sport Adapté, dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis à l'hôtel Mercure, 11 rue Général Mangin, Grenoble (38100), sur convocation écrite du président en date du 7 mars 2016, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque association présente ou représentée signe la feuille d'émargement en entrant en séance. 173 associations sont présentes ou représentées sur 861 qui comptabilisent 13 081 voix sur 43 211 au total. Ceci représente 20,09 % des associations et 30,32 % des voix.

A l'ouverture de l'assemblée, le président TRUFFAUT salue l'ensemble des participants qui cette année ont bien voulu répondre à l'invitation de la FFSA de participer au deuxième congrès fédéral, réunissant tous les acteurs de la vie fédérale depuis le jeudi, poursuivi par ces AG extraordinaire et ordinaire.

Avant de commencer cette AG, il évoque le décès de Marie-Noëlle Tosquelles, présidente du CDSA 48 ainsi que celui du mari d'Evelyne Diaz, président de la ligue PACA. Une minute de silence est respectée par l'assemblée en leur mémoire.

Après ces quelques propos, le président TRUFFAUT ouvre la séance de cette assemblée générale extraordinaire et donne la parole au secrétaire général, Joël RENAULT.

1°) Assemblée générale extraordinaire :

Le secrétaire général indique les changements essentiels qui ont conduit aux propositions de modifications de statuts :

- ouvrir au maximum la gouvernance fédérale aux acteurs de la fédération et permettre en particulier à ceux qui ont déjà des engagements bénévoles dans les régions, départements, commissions sportives nationales, de se porter candidat, ce qui était impossible jusqu'à présent, compte tenu des règles contraignantes dues au cumul des plusieurs mandats
- d'améliorer la démocratie associative lors des AG fédérales en augmentant à 12 (le nombre est actuellement de 9) le nombre des pouvoirs portés par un représentant d'une association, étendant ses pouvoirs aux associations de la région dont il dépend et pas seulement à son département (voir article 10 option nombre de mandats)
- d'augmenter le nombre de membres du comité directeur (de 17 à 19).

Pour les 3 articles suivants, les adhérents feront le choix (pour la première fois) entre 2 options, soit apporter une modification aux articles soit ne rien modifier

- Article 10 option modification du nombre de pouvoirs possibles à l'AG à 12 au lieu de 9 et étendus à la région au lieu du département

- Article 15 option ajout d'un paragraphe pour rémunération éventuelle d'un élu conformément à la Loi

Les résolutions seront votées en fin d'AG.

Intervention des personnalités présentes :

Monsieur Thierry CZERNIK, président du CDSA 38, comme organisateur local de l'AG et du congrès FFSA, est très heureux d'accueillir tous les membres présents ainsi que les invités présents. Il présente son CDSA fort de ses 1 400 licenciés, qui développe un programme sportif, de séjours, journées jeunes et adultes, compétitions en WE, animés grâce à tous les bénévoles qui rejoignent le SA. L'Isère est une terre d'innovation ; ainsi le CDSA bénéficie d'un contrat avec Orange et d'un mécénat de compétence avec la Poste.

Monsieur PELLISSIER, président APAJH Isère, évoque le partage des valeurs citoyennes entre la FFSA et l'APAJH. Il est heureux que le partenariat national pour le développement du sport pour tous soit constructif et remercie la FFSA pour tout ce qu'elle fait.

Monsieur GOUTTENOIRE, vice-président de l'ODPHI, association qui regroupe toutes les associations pour handicapées en Isère, est fier de travailler avec le CDSA pour l'ensemble des actions qui y sont effectuées.

Monsieur BLANCHON, président du CDOS Isère, souligne que le SA fait partie de la grande famille du sport, installée dans la maison du sport. La place du SA est effective par l'intermédiaire du représentant élu du CDSA. Trois mots définissent les valeurs partagées ensemble « excellence, respect, amitié »

Monsieur ISSINDOU, député de l'Isère, exprime sa joie de connaître le SA, de rencontrer une fédération dynamique. Il félicite le président pour les actions qu'il développe. Comme parlementaire, il remercie le CDSA Isère pour son dynamisme, en particulier Marie JO Colombani.

2°) Rapport moral du président Marc TRUFFAUT :

Le président souhaite faire un bilan après 3 années de mandat. L'année 2015 a été marquée par les Global Games qui a vu la FFSA remporter 27 médailles. Avec toutes les participations françaises, c'est plus de 41 titres de champions du monde ou d'Europe conquis par les sportifs du SA. C'est dire les progrès de notre fédération en terme sportif et sa place au niveau international.

La FFSA est présente dans différents organismes nationaux (CNOSF, CPSF, CNCPH, APAJH, UNAPEI,...). Elle bénéficie d'un soutien sans faille de l'Etat, du CNDS, de la CNSA. Elle a été accompagnée par l'Etat pour sa participation et sa présence à l'international. La fédération internationale francophone culture et Sport Adapté a été créée, à l'initiative de la FFSA. Cette fédération a signé une convention de coopération avec la CONFESJES, confédération des ministres des sports francophone.

Le président voudrait remercier tout particulier Marie-Paule Fernez, DTN et toutes les cadres techniques, les salariés du siège pour tout leur travail tout au long de l'année. Il remercie également ses collègues du comité directeur pour leur investissement à ses côtés.

Il réaffirme les valeurs chères à la FFSA qui rassemblent tous les adhérents, les partenaires du mouvement fédéral.

Il renouvelle sa demande de remplir le calendrier en ligne afin que toute l'offre de pratique émanant des CDSA, des ligues, très importante pour démontrer la vie fédérale sur tous les territoires.

Il revient sur l'acquisition du nouveau siège fédéral, rue Cépré, dans le 15^e arrondissement de Paris. C'est la maison de tous les adhérents, comités et ligues.

Bien sûr, la FFSA a devant elle des dossiers complexes qui vont nous mobiliser tous, la réforme territoriale, l'évolution des classifications.

En conclusion, il positionne la FFSA dans sa spécificité et son originalité pour permettre à toutes les personnes en situation de handicap mental et psychique une pratique sportive selon ses capacités.

3°) Rapport d'activité fédérale par Joël RENAULT, secrétaire général :

Le secrétaire général présente un power point qui fait le point sur l'ensemble des actions menées en 2015 : l'achat d'un siège social à Paris, l'évolution des effectifs avec des statistiques sur les licences, un nouveau record du nombre de licenciés à 56 486, la vie fédérale, l'éligibilité et la classification, la création du club des partenaires par Malakoff Médéric, la gestion informatique des licences, la gestion du personnel du siège et les mouvements de personnels, la boutique fédérale, l'ensemble des activités sportives coordonnées par le département sport avec des résultats sportifs exceptionnels dans les championnats internationaux 41 médailles d'or, 39 d'argent et 30 de bronze, avec le sport santé et notamment l'action sport santé et le projet Médicosport santé, les activités de recherches de la commission, de formation menées par le service Trans'formation, la communication fédérale, la DTN.

4°) Rapport de la commission médicale nationale par Catherine FAYOLLET, médecin fédéral national :

Le médecin fédéral national présente le bilan de la commission médicale : le rapport sur la surveillance médicale des championnats de France, le certificat médical de non contre-indication à la pratique, l'accidentologie, des Global Games, la SMR.

5°) Message du Conseil national consultatif des sportifs :

A l'issue du conseil consultatif des sportifs qui s'est tenu le vendredi 25 mars, un message résumant le travail effectué par ces représentants, encadrés par Roy Compte et Marie-Paule Fernez, est lu devant l'assemblée par les représentants de la CNC réunie la veille. Une phrase choc a été dite par nos sportifs « il faut faire vibrer la fédération », comment ne pas y adhérer !

Composition de la CNC : Pierre Henri Amirault, Béatrice Balsarin, Denis Capelguen, Maxime Duttier, Ludovic Gely, Mickaël Gillot, Angelo Innaurato, Christian Pailhé, Cindy Romain, Angéline Veron

6°) Rapport du trésorier, Jean-Claude WACH :

Jean-Claude Wach présente les comptes de résultats de l'exercice 2015 ainsi que le bilan de l'année 2015.

Il donne lecture de son rapport de gestion faisant apparaître un excédent de 71 070€.

7°) Lecture du rapport du commissaire aux comptes, Thierry DENISE :

Thierry Denise, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport sur l'exercice 2015 faisant état de son opinion sur les comptes annuels, sur la justification de ses appréciations et la vérification auxquelles il a procédé. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

8°) Présentation du budget prévisionnel 2016 :

Jean-Claude Wach présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2016.

9°) Commission électorale :

Lecture des conclusions de la commission électorale.

10°) Présentation des quatre candidats :

A chaque candidat à une minute trente pour se présenter à l'assemblée :

Jean-Loup Drapier (absent), Hervé Laulhau, Jacques Roussel, Guillem Texier.

11°) Présentation et vote des résolutions :

Le secrétaire général procède au vote des résolutions. L'assemblée compte 70 votants totalisant 13 081 voix (fermeture de la remise des boîtiers électroniques à 09h30)

Première résolution

Les statuts article 10, l'assemblée générale choisit :

option 1

« Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans sa région.

Le représentant d'une association affiliée ne peut détenir plus de 12 mandats d'autres associations affiliées de sa région métropolitaine ou d'Outre-Mer. »

option 2.

« Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans son département.

Le représentant d'une association affiliée ne peut détenir plus de 9 mandats d'autres associations affiliées de sa région métropolitaine ou d'Outre-Mer.

1 – OPTION 1 : 11514 voix, 88,02 %

2 – OPTION 2 : 1567 voix, 11,98 %

3 - Vote blanc : 0 voix

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 10.

1 – POUR : 12666 voix, 100 %

2 – CONTRE : 0 voix, 0 %

3 - Vote blanc : 378 voix

Troisième résolution

Les statuts article 15, l'assemblée générale choisit :

Option 1

« Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées.

Toutefois, la Fédération peut décider de rémunérer de un à trois membres du comité directeur, sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion, selon les modalités prévues par le 1° du 7 l'article 261 du code général des impôts et le IV de l'article 242 C de l'annexe II du même code. Une telle décision ne peut être prise que par l'Assemblée Générale de la Fédération dans le respect des règles légales. L'élu ainsi rétribué ne fait pas partie du personnel salarié de la Fédération. »

Option 2

« Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées »

1 – OPTION 1 : 9710 voix, 77,15 %

2 – OPTION 2 : 2876 voix, 22,85 %

3 - Vote blanc : 336 voix

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 15.

1 – POUR : 10737 voix, 87,02 %

2 – CONTRE : 1601 voix, 12,98 %

3 - Vote blanc : 584 voix

Cinquième résolution

Les statuts article 16, l'assemblée générale choisit :

Option 1

« Au jour de l'assemblée électorale, le candidat aux fonctions de président proposé par le comité directeur doit être âgé de moins de 66 ans.

Le président ne peut exercer plus de deux mandats successifs »

Option 2

Pas de limitation d'âge ni de nombre de mandat mentionnés dans l'article.

1 – OPTION 1 : 1259 voix, 9,69 %

- 2 – OPTION 2 : 11732 voix, 90,31 %
 3 - Vote blanc : 90 voix

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 16.

- 1 – POUR : 12020 voix, 92,70 %
 2 – CONTRE : 947 voix, 7,30 %
 3 - Vote blanc : 114 voix

Septième résolution

« L'assemblée générale approuve les nouveaux statuts de la fédération. »

- 1 – POUR : 12461 voix, 96,42 %
 2 – CONTRE : 463 voix, 3,58 %
 3 - Vote blanc : 157 voix

Huitième résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AG du 28 mars 2015 de Reims, les PV des assemblées générales extraordinaires du 22 juillet 2015, du 6 août 2015, du 4 mars 2016 à Paris.

- 1 – POUR : 12802 voix, 100 %
 2 – CONTRE : 0 voix, 0 %
 3 - Vote blanc : 279 voix

Neuvième résolution

Election pour compléter le comité directeur sur un poste vacant.

4 candidatures ont été adressées, par mail ou par voie postale avant la date limite du 15 mars 2016.

Les candidatures de Jean Loup Drapier, Hervé Laulhau, Jacques Roussel, Guillem Texier ont été validées par la commission électorale.

- 1 – Jean-Lou DRAPIER : 495 voix, 3,84 %
 2 – Hervé LAULHAU : 1700 voix, 13,18 %
 3 – Jacques ROUSSEL : 1999 voix, 15,49 %
 4 – Guillem TEXIER : 8708 voix, 67,49 %
 5 - Vote blanc : 179 voix
 Guillem TEXIER est élu.

Dixième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le Secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

- 1 – POUR : 12550 voix, 100 %
 2 – CONTRE : 0 voix, 0 %
 3 - Vote blanc : 157 voix

Onzième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

- 1 – POUR : 12089 voix, 96,99 %
 2 – CONTRE : 375 voix, 3,01 %
 3 - Vote blanc : 617 voix

Douzième résolution

L'assemblée générale approuve le tarif des licences :

Adulte	25 €
Jeune	20 €
Autre pratiquant	25 €
Dirigeant ou bénévole	25 €

Licence découverte 5 €
 Juge et arbitre gratuite (sous réserve d'agrément par la FFSA)
 1 – POUR : 12372 voix, 97,22 %
 2 – CONTRE : 254 voix, 2,78 %
 3 - Vote blanc : 7 voix

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant de 3 605 903 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 71 070 €.
 Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2015 et donne quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion pour cet exercice.

1 – POUR : 12789 voix, 97,77 %
 2 – CONTRE : 292 voix, 2,23 %
 3 - Vote blanc : 0 voix

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveaux le résultat de 2014 soit 2 645€.
 L'assemblée Générale décide d'affecter en autres réserves le résultat de 2015 de 71 070€ ainsi que les réserves dédiées aux jeux paralympiques 30 018 €, réserves pour risques sociaux de 43 490 €, réserves réunion DSF et commissions sportives 10 000 €, réserves travaux Losserand 15 000 €, réserves événements exceptionnels 20 000 €, réserves action 2014 94 500 €.

1 – POUR : 12651 voix, 99,36 %
 2 – CONTRE : 82 voix, 0,64 %
 3 - Vote blanc : 0 voix

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2016 d'un montant de 3 334 790 €.

1 – POUR : 12548 voix, 100 %
 2 – CONTRE : 0 voix, 0 %
 3 - Vote blanc : 114 voix

Seizième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

1 – POUR : 11931 voix, 96,52 %
 2 – CONTRE : 430 voix, 3,48 %
 3 - Vote blanc : 520 voix

12°) Conclusion du président :

Pour conclure cette assemblée générale, le président remercie l'ensemble des participants pour leur investissement sur le plan local, départemental, régional et national. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce deuxième congrès, dans une ambiance très conviviale et studieuse et annonce que le prochain congrès 2017 se déroulera les 23 et 24 mars » et suivi de l'AG électorale se déroulera à Paris le 25 mars 2017.



Joël RENAULT
 Secrétaire général



Marc TRUFFAUT
 Président

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble de nos associations sportives, comités et ligues qui ont montré, encore cette année, toute la vitalité du Sport Adapté dans nos territoires. Il est naturel de penser à tous les dirigeants bénévoles qui donnent de leur temps, de leur engagement, de leur compétence et leur dévouement pour faire vivre les activités physiques et sportives adaptées. On doit y associer tous les salariés, les agents de développement issus du programme STAPS et les

salariés des comités départementaux, des ligues et du siège fédéral. J'adresse également tous mes remerciements à nos partenaires institutionnels, territoriaux et privés pour leur soutien au quotidien. Grâce à l'ensemble du tissu associatif et des acteurs du Sport Adapté, du niveau local au niveau national, le Sport Adapté a dépassé une nouvelle fois le cap historique de l'année dernière pour atteindre 60 816 licenciés en 2016.

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Comme les années passées, ce rapport est construit grâce au travail de chaque commission ou de département fédéral qui, au cours de l'année, a rythmé la vie fédérale 2016. Je remercie mes collègues élus pour avoir apporté, dans le cadre de ce rapport, le bilan des actions qu'ils ont conduites.

Comme à son habitude, notre président Marc Truffaut nous a exhorté à nous mobiliser et à inventer. Le travail fourni a été intense tout au long de l'année. Il me semble que dans la réflexion, la stratégie, le développement, nous n'ayons rien à envier à d'autres fédérations sportives, bien au contraire, d'ailleurs le renouvellement de la délégation pour tous les sports à l'exception du para-surf en est la parfaite illustration.

Les résultats sportifs

Au plan sportif, il faut souligner cette année encore, les excellents résultats sportifs, notamment lors des Trisome Games à Florence avec 8 médailles d'or, 7 d'argent et 6 de bronze.

La présence de nos sportifs aux Jeux Paralympiques a été le point d'orgue de l'année même si nous n'avons pas pu conclure par une médaille.

En 2016, à l'international, c'est **42** titres en or, **36** médailles en argent, **40** en bronze qui font honneur au Sport Adapté.

La réforme territoriale et fusion des ligues

Le ministère a plusieurs fois rappelé les échéances auxquelles doivent se soumettre les fédérations pour être en phase avec la réforme territoriale qui réduit le nombre de régions à 13.

Un gros travail a été fourni par la fédération, les

ligues pour réaliser ces fusions dans les temps impartis. Manon Vaujour a été mise à disposition pour aider les ligues à réussir cette importante mutation, Henri Miau n'a pas ménagé ses efforts également pour faciliter cette période cruciale pour nos ligues.

La fédération a redéfini l'organisation sportive en zones sportives pour une meilleure équité entre les territoires.

L'achat d'un siège social

Une opportunité nous a permis d'acquérir un local à deux pas de l'ancien siège au 3 rue Cépré dans le XV^e arrondissement de Paris.

Les présidents de ligues et des comités départementaux ont été invités pour l'inauguration qui s'est déroulée le 22 janvier 2016. Je suis persuadé que nos successeurs à la fédération nous sauront gré d'avoir réalisé cet important investissement.

Un développement continu des effectifs d'adhérents

À la fin de la saison 2014/2015, la FFSA comptait 56 486 licenciés. A la fin de la saison sportive dernière, elle a totalisé **60 816** licenciés, ce qui représente une augmentation de **7,66 %**.

1 099 clubs adhérents composaient la fédération. Un travail administratif important a été poursuivi depuis trois ans par le siège pour toiletter le fichier de nos associations, pour faire des relances sur les sommes impayées, par négligence ou oubli.

Mais poursuivons sur les chiffres :

Répartition par sexe :

- Femmes : 20 548 licenciées soit 34,22 %
- Hommes : 39 908 licenciés soit 65,78 %

Répartition par âge :

- Licences Adulte : 47207 soit 53 %
- Licences Jeunes : 13609 soit 22 %

Rappel sur les modalités de prise de licences

- licence adulte (compétitive ou non)
- licence jeune (compétitive ou non)
- licence Juge et Arbitre, elle est soumise à la présentation d'un certificat médical pour les juges et arbitres exerçant dans les sports collectifs et le ski
- licence Autre pratiquant, uniquement non compétitive, ne donnant aucun droit à participation à des compétitions fédérales, du niveau départemental au niveau national. Elle permet entre autres aux familles et amis de participer aux activités des clubs en loisir
- licence découverte (pour des activités non compétitives, limitée à 3 licences par an)
- licence multi clubs (qui permet à tout sportif licencié dans un club SA d'intégrer un autre club SA – section SA d'un club ordinaire ou autre club FFSA - afin de pratiquer une nouvelle activité ou de se perfectionner, sans prendre une nouvelle licence SA)
- forfait licence développement (offre accessible à toutes associations FFSA qui proposent des activités en direction de services ou d'établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap mental ou psychique)

Gestion informatique des licences

Cette année, pour la première saison depuis longtemps la gestion informatique des licences n'a pas posé de gros problèmes. Nous avons proposé à notre prestataire informatique Njuko de nouvelles modifications afin d'améliorer notre service auprès des adhérents, notamment l'édition de documents administratifs.

La vie des instances fédérales 2016 ponctuée par ses réunions statutaires

La vie du comité directeur a été marquée par une intense activité de ses membres et plus particulièrement par son président qui est omniprésent aussi bien à l'international, dans les ministères, que sur

le terrain pour promouvoir le Sport Adapté. Les instances (bureaux, comités directeurs, groupes de liaison, commissions,...) sont chargées de suivre systématiquement les décisions prises, de remplir leur missions en particulier de représentation lors des championnats de France et des AG des ligues.

- 5 réunions de bureau : 6 janvier, 4 mai, 8 juin, 6 juillet, 7 décembre 2016
- 6 réunions du comité directeur : 22 janvier, 5 au 7 février (séminaire), 24 mars, 17-18 juin, 6 octobre, 4-5 novembre 2016
- Un séminaire national réunissant DTN, CTF tenu à l'Aber Wrach du 18 au 21 octobre
- L'assemblée générale qui s'est déroulée le 26 mars 2016 à Grenoble. Comme d'habitude, cette journée a également permis la tenue du conseil national consultatif des sportifs du Sport Adapté, moment essentiel pour donner la parole aux représentants de nos sportifs ainsi que du congrès fédéral
- Une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée le 4 mars pour la modification des statuts
- Les présidents de ligues ont participé au conseil des présidents de ligues le 22 janvier

Un mouvement des personnels salariés, des cadres techniques et d'élus fédéraux en 2016

Election lors de l'AG 2016 de Guillem Texier sur un poste vacant au comité directeur

Au sein de la DTN

Départs :

- Luc Nikonoff (mutation),
- Eric Vegas Dangla (mutation)

Arrivée : Quentin Schillé

Au siège

Départs :

Nina Corrard, Vincent Ratelade

Arrivées :

- Pascale Tilagone, *communication, évènements et partenariats*
- Geoffroy Walhen, *chargé de communication et rédacteur*
- Cabrel Wanang (contrat pro), *community manager*

Révision du règlement intérieur, du règlement disciplinaire, des règlements sportifs généraux

Le vice-président délégué et le secrétaire général ont été chargés de revisiter le règlement intérieur, c'est un travail conséquent qui a été réalisé, ils ont également établi un règlement intérieur type pour les ligues.

Le ministère nous demande également d'adopter un nouveau règlement disciplinaire sur un modèle type qui nous est imposé.

Le Département Sport a œuvré pour une refonte en profondeur des règlements sportifs généraux applicables pour la prochaine mandature.

Le certificat médical

Un décret en date du 12 octobre 2016 confirme que le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport est valable 3 ans. Il s'impose à toutes les fédérations. Le comité directeur ne souhaite pas que la périodicité minimale du certificat pour la pratique loisir soit portée à plus de trois ans. Il fait part de son inquiétude en lien avec le risque de voir une maladie non déclarée, bon nombre de nos sportifs étant dans l'incapacité de préciser leurs antécédents médicaux ou maladies en cours, mais aussi de se voir opposer un refus des tuteurs à remplir un auto-questionnaire demandé chaque année et de voir une population fragilisée privée du dépistage que constituait la visite médicale en lien avec le certificat annuel de non contre-indication à la pratique.

Rappel sur l'éligibilité et la classification

A quel type de personnes le Sport Adapté est-il réservé ? Comment accède-t-on au SA de manière officielle ? Quels sont les critères objectifs qui permettent de déterminer le statut de sportif SA ? Trois cas peuvent désormais se présenter à la FFSA lors d'une demande d'adhésion, pour en être licencié par une personne en situation de handicap mental ou psychique.

L'évolution des règlements sportifs et la classification des sportifs dans les divisions doivent assurer une véritable équité sportive entre tous.

Dans le secteur compétitif, la classification des sportifs est conçue en tenant compte prioritairement des capacités intrinsèques de la personne et dans sa relation à l'autre, en se référant aux capacités concernant l'autonomie, la communication, la socialisation, la motricité.

L'évaluation des compétences intrinsèques ne se

fera pas dans la discipline sportive mais est transversale à toutes les disciplines. La classification est indépendante des niveaux de pratiques (départemental, régional, national).

L'expérimentation sera réalisée dans plusieurs disciplines sportives en 2017.

Le Mag

Un nouveau visuel est présenté, il est plus moderne, contient plus de photos. Il est bien accueilli par le comité directeur et fait l'unanimité par ailleurs.

Le site Internet

Le site n'est guère utilisé car il n'est pas mis à jour d'une façon régulière, les deux salariés de la communication chargés de cette tâche au siège ayant poursuivi d'autres chemins en dehors de la FFSA.

Actions Sport Santé et projet Médicosport santé du CNOSF

Fabienne Mangoni a présenté, à la demande du CNOSF, les actions Sport Santé de la FFSA et conduit le projet Médicosport-santé, c'est-à-dire du « sport sur ordonnance », lancé par le CNOSF. Si l'ensemble des activités sportives adaptées peuvent recouvrir le champ de « Sport Adapté Santé (SA Santé) », entrant dans un processus général de « Sport santé », seule l'activité marche figurera pour le moment dans le protocole « d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée ». Ce projet de « sport sur ordonnance », intitulé « Médicosport-Santé », dû à l'initiative du CNOSF, a fait l'objet d'un décret le 30 décembre 2016.

Pôle d'expertise et d'excellence sportive T21

Cette structure fédérale est conçue pour devenir un pôle d'expertise prenant en compte la spécificité de cette population dans la pratique du haut niveau SA. Il n'y a pas lieu de les couper des pôles existants même si on peut concevoir des séquences spécifiques. D'autre part il ne doit pas y avoir de remise en cause sur la participation des T21 aux championnats de France SA, sur la place de ce public dans les pôles de HN actuels, même si la FFSA a choisi de participer aux compétitions internationales spécifiques qui existent pour ce public. Le président a évoqué la possible évolution des règlements de l'INAS qui envisage une

« deuxième classe de sportifs » pour les jeux paralympiques Paris 2024 qui pourrait éventuellement concerner cette population.

Formation

Le CQP moniteur SA est désormais inscrit dans le code du sport.

Le DESJEPS Sport Adapté créé par arrêté ministériel (en 2007) va être mis en œuvre par Trans'Formation. Une information a été envoyée à tous les entraîneurs des pôles, concernés en priorité par ce diplôme de haut niveau. En alternance avec 480 h en centre et 480 h en entreprise, elle est répartie sur 30 mois. Le premier examen est prévu en 2019. Une plaquette est présente sur le site de transformation de la FFSA.

Des relations permanentes avec les partenaires publics et privés de la fédération

- 1) Le président n'a pas ménagé ses efforts pour rencontrer régulièrement les représentants de notre ministère de tutelle, le ministre en personne et son secrétaire d'Etat, le directeur des sports et ses collaborateurs. Ces audiences ont permis de promouvoir encore davantage la fédération au plus haut niveau de l'Etat et d'aborder avec eux les thèmes qui traversent la vie fédérale.
- 2) La FFSA a signé des conventions avec la Croix-Rouge, les PEP, l'ACPEI de Châlons-en-Champagne, la Fédération française de Lutte.
- 3) Nous n'avons jamais été autant sollicités pour des rencontres, voire des signatures de conventions. Certaines fédérations peuvent se positionner en vue d'inscrire dans leur délégation pour la prochaine olympiade le sport handicap. Nous sommes vigilants sur la démarche de certaines fédérations, en convention avec la FFSA qui affirment leur rôle de partenaire du Sport Adapté alors que la FFSA considère qu'elles sont davantage prestataires.
- 4) En liaison permanente, depuis longtemps, avec les associations gestionnaires du milieu médico-social ou représentatives des personnes en situation de handicap mental ou psychique, les élus fédéraux désignés à cet effet n'ont pas ménagé leur engagement pour créer ou entretenir des liens de collaboration. La FFSA s'est efforcée d'être représentée systématiquement dans les instances nationales pour faire entendre la voix du Sport Adapté.
- 5) La FFSA est présente et active au sein de la vie sportive internationale du Sport Adapté. Marc Truffaut, notre président, est le « directeur des sports monde » au sein de la fédération internationale l'INAS, entre autre. Roy Compte est le président de la Confédération Internationale Francophone du Sport Adapté et de la Culture, créée en 2015.

Un rappel important sur les assurances

- la liste des disciplines actuellement exclues des garanties dans le cadre du contrat avec Allianz, en particulier :

- la chasse, les sports aériens
- la spéléo, le rafting, le ski nautique, hors initiation ou découverte encadrée par un professionnel de l'activité

- il y a nécessité absolue pour l'ensemble des CDSA et ligues d'inscrire sur la base informatique l'ensemble des calendriers sportifs sur les différents territoires. Toutes les manifestations ne sont pas encore « rentrées » dans le logiciel en ligne. Dans ce cas, il est rappelé que la **responsabilité personnelle du président du CDSA ou de la ligue concerné peut être engagée en cas d'accident.**

Ne voulant pas empiéter sur les rapports de mes collègues élus, en charge des grands secteurs d'activité de la fédération, permettez-moi de vous dire quelque mots sur des axes qui ont mobilisé l'ensemble des élus :

- La vie fédérale et la réforme territoriale ont mobilisé notre vice-président délégué, Henri Miau, toujours à l'écoute des CDSA et des ligues qui peuvent lui poser toutes questions relatives à leur fonctionnement statutaire, lui demander conseils, lui faire remonter propositions, critiques ou suggestions. Il est le maître d'œuvre fédéral pour la réforme territoriale.
- La commission du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif animée par Yves Obis et Claude Gissot.
- La commission Sport Santé animée par Fabienne Mangoni : un gros travail a été effectué pour établir le « Médicosport-santé » à l'intention du CNOSF.

- La commission des activées motrices animée par Madeleine d'Engremont ; un recensement fait apparaître que 29 commissions locales existent, **16 836 licenciés sont concernés.**
- La commission formation, études et recherches : cette commission, coordonnée par Roy Compte, a poursuivi son travail au service du développement, de la notoriété et de l'image du Sport Adapté dans le milieu médico-social et le milieu universitaire. Le service Formation de la FFSA (Trans'Formation), dirigé par Patrick Bidot (CTN), dans une conjoncture en pleine évolution de la formation professionnelle, a poursuivi sa mutation en diversifiant les contenus de nos formations. L'année 2016 apparaît sensiblement identique à l'année précédente.
- La commission médicale, la commission nationale d'éligibilité: les travaux de ces commissions, animées par Catherine Fayollet, médecin fédéral national, vous seront présentés à la suite du rapport du secrétaire général.
- Le groupe de suivi des salariés du siège : animé par Henry Roig, en termes de gestion du personnel du siège.
- « L@ boutique » et la valorisation des bénévoles pilotées par Colette Feron Grenouilleau.
- La commission communication animée par Michel Ponchaut et Sandrine Destouches.

CONCLUSION

Les sujets abordés lors de cette saison ont été encore plus nombreux que l'année précédente. L'achat du siège est un gros investissement, je pense que nos successeurs nous remercieront. La fusion des ligues ainsi que la classification vont encore mobiliser une grande partie l'année 2017. La FFSA a organisé :

- l'Euro de Football en Île-de-France ; il est à noter qu'à cette occasion, nous avons eu la présence de deux secrétaires d'Etat, de France Télévision et SFR.
- une rencontre amicale de basket-ball avec la Pologne.
- le workshop et l'AG de l'INAS Europe et les 30 ans de l'INAS monde à Paris.

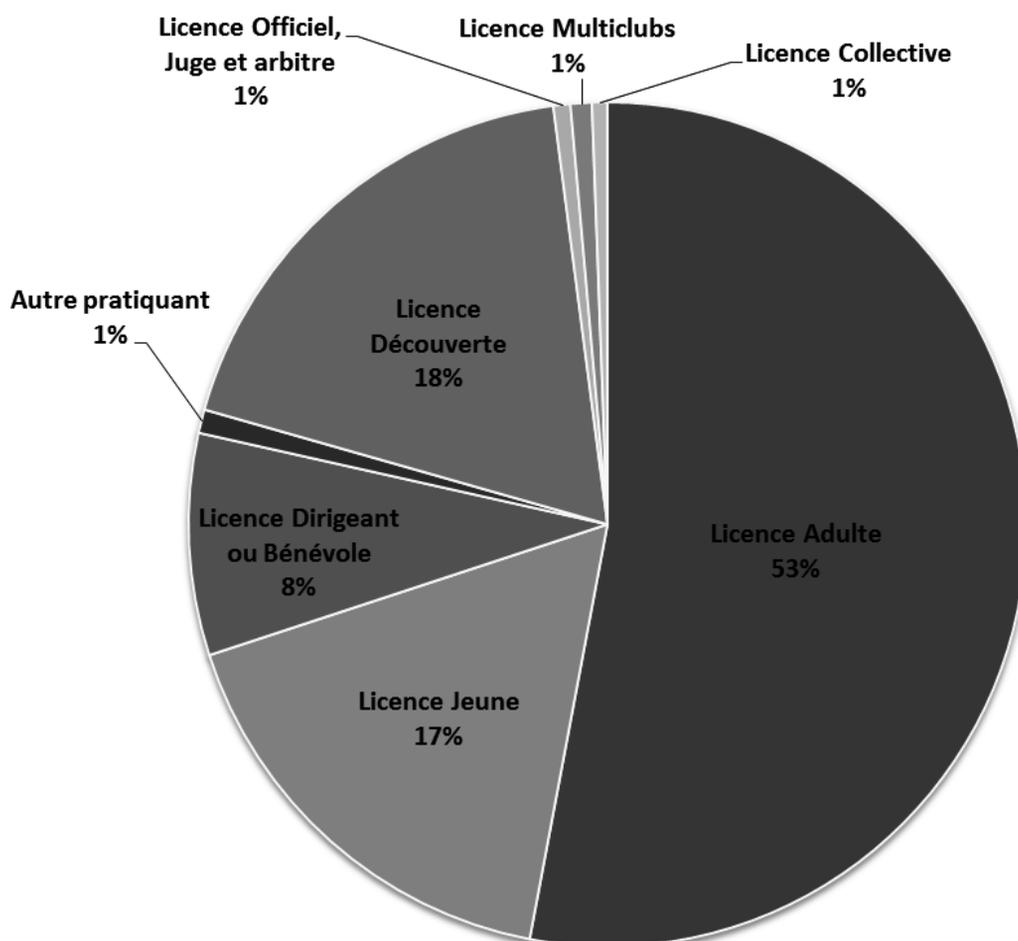
Elle est en ordre de marche pour l'organisation - des Jeux Européens INAS à Paris en 2018.

- Elle s'est investie pour que la présence de nos sportifs aux Jeux paralympiques de Rio en septembre 2016 soit un grand moment de vie pour la FFSA.
- La FFSA a enregistré avec satisfaction le renouvellement pour 4 ans de la délégation accordée par le ministère des sports pour toutes les disciplines à l'exception du para-surf.

Je sais qu'au sein de vos ligues, de vos comités, de vos associations vous êtes les acteurs et animateurs essentiels du projet fédéral sur les territoires. Pour cela, je vous en remercie. L'ensemble des actions multiples accompagne en permanence l'évolution de notre fédération.

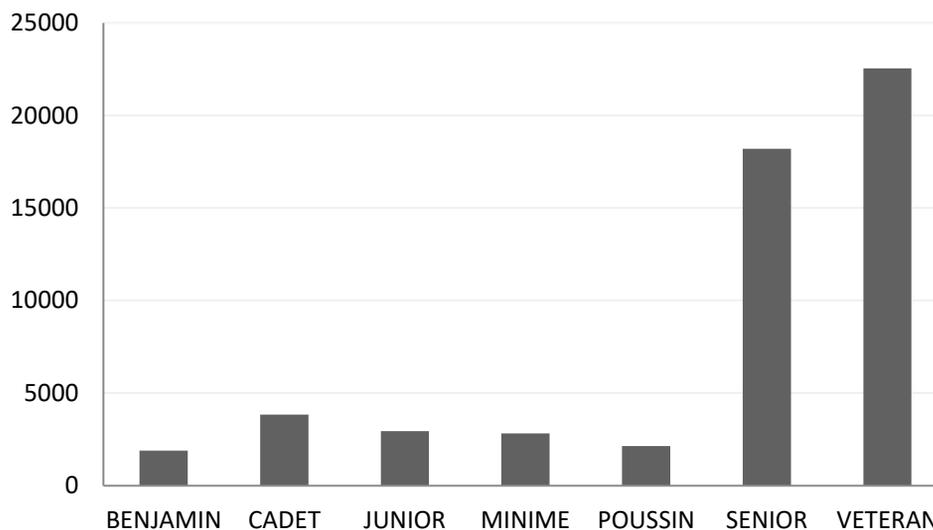
Joël RENAULT
Secrétaire général

Nombre de licenciés par type de licence 2015/2016



Licenciés par type de licence	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Licence Adulte	28562 <i>(20405 licences compétitives et 8157 licences non compétitives)</i>	31108 <i>(23154 licences compétitives et 7954 licences non compétitives)</i>	32220 <i>(22838 licences compétitives et 9382 licences non compétitives)</i>
Licence Jeune	9926 <i>(8573 licences compétitives et 1353 licences non compétitives)</i>	10111 <i>(8738 licences compétitives et 1373 licences non compétitives)</i>	10342 <i>(8176 licences compétitives et 2166 licences non compétitives)</i>
Licence Dirigeant ou Bénévole	4844	5088	5167
Autre pratiquant	-	-	549
Licence Découverte	9619	8982	11279
Licence Officiel, Juge et arbitre	-	438	399
Licence Multiclubs	-	429	500
Licence Collective	-	330	360
Total général	52951	56486	60816

Nombre de licenciés par catégorie d'âge 2015/2016

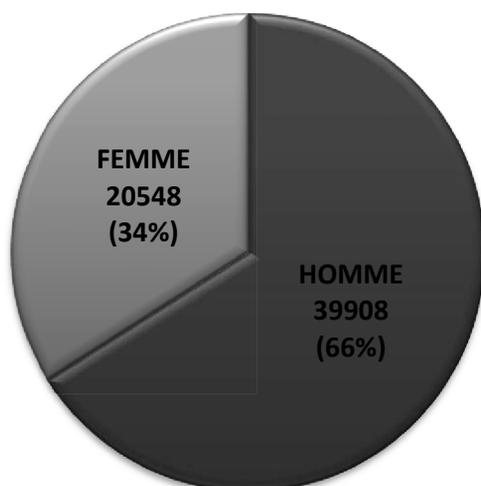


Licenciés par catégorie d'âge		2013/2014	2014/2015	2015/2016
POUSSIN	< 10 ans	1553	1611	2132
BENJAMIN	Entre 10 et 11 ans	1547	1693	1881
MINIME	Entre 12 et 13 ans	2708	2754	2822
CADET	Entre 14 et 15 ans	3279	3402	3831
JUNIOR	Entre 16 et 17 ans	3371	3478	2943
SENIOR	Entre 18 et 33 ans	15836	16536	18192
VETERAN	> 33 ans	19813	21141	22540
TOTAL		48107*	50615*	54341*

* chiffres hors licence collective, hors licence dirigeant ou bénévole, autre pratiquant, et Officiel, Juge et arbitre

18

Nombre de licenciés par sexe 2015/2016



Licenciés par sexe	2013/2014	2014/2015	2015/2016
HOMME	34770	37141	39908
FEMME	18181	19441	20548
TOTAL	52951*	56582*	60456*

* chiffres hors licence collective

Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

	Saison	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Chiffres Nationaux	Nombre de licenciés	29893	39779	41926	42184	43013	45624	50754	52951	56486	↑ 60816
	Variation Nationale	3%	33%	5%	1%	2%	6%	11%	4%	7%	8%
Alsace		859	778	942	965	1000	1001	1114	1180	1178	1195
		-8%	-9%	21%	2%	4%	0%	11%	6%	0%	1%
	Ligue	-	-	-	-	-	3	2	27	4	5
	Bas-Rhin	504	475	508	509	548	515	565	600	605	708
	Haut-Rhin	355	303	434	456	452	483	547	553	569	482
Aquitaine	Nbre de Lic.	2625	3689	3661	3828	3906	4698	5241	5580	5765	↑ 6520
	Variat. Région	9%	40%	-1%	5%	2%	20%	12%	6%	3%	13%
	Ligue	-	-	-	-	-	0	34	49	23	3
	Dordogne	631	795	763	702	711	871	882	937	889	994
	Gironde	574	977	1047	1151	1123	1446	1847	1843	1985	2166
	Landes	506	645	618	593	618	841	802	952	946	1145
	Lot et Garonne	538	538	541	583	635	737	691	817	766	885
	Pyrénées Atlantiques	376	712	685	799	819	803	985	982	1156	1327
Auvergne	Nbre de Lic.	1059	1751	1919	1791	1723	2086	2269	2283	2720	↓ 2291
	Variat. Région	-6%	65%	10%	-7%	-4%	21%	9%	1%	19%	-16%
	Ligue	-	-	-	-	-	265	64	62	185	39
	Allier	106	172	99	118	101	131	237	302	331	245
	Cantal	47	377	378	398	495	405	449	501	553	613
	Haute - Loire	421	588	537	556	588	656	757	623	776	704
	Puy de Dôme	485	577	719	573	490	629	762	795	875	690
Basse-Normandie	Nbre de Lic.	164	197	344	608	978	1393	1589	1426	1691	↑ 1696
	Variat. Région	5%	20%	75%	77%	61%	42%	14%	-10%	19%	0%
	Ligue	-	-	-	-	-	376	360	352	380	381
	Calvados	154	187	199	222	223	294	327	408	531	481
	Manche	1	1	56	75	203	284	400	396	604	622
Orne	9	9	9	260	312	439	502	270	176	212	
Bourgogne	Nbre de Lic.	393	720	594	923	771	775	953	938	911	↓ 862
	Variat. Région	9%	83%	-18%	55%	-16%	1%	23%	-2%	-3%	-5%
	Ligue	-	-	-	-	-	13	30	18	28	27
	Côte d'Or	100	107	107	75	60	54	60	77	75	71
	Nièvre	0	0	0	0	10	8	0	0	0	0
	Saône et Loire	283	576	478	716	493	468	439	459	437	355
Yonne	7	22	5	132	206	232	424	384	371	409	
Bretagne	Nbre de Lic.	1898	2434	2284	2275	2213	2271	2563	2503	2706	↑ 2995
	Variat. Région	8%	28%	-6%	0%	-3%	3%	13%	-2%	8%	11%
	Ligue	-	-	-	-	-	7	28	63	58	7
	Côtes d'Armor	188	362	265	372	412	363	342	363	435	506
	Finistère	1057	1152	1267	1136	1067	1141	1215	1128	1110	1221
	Ille et Vilaine	194	347	234	237	245	345	555	525	635	741
	Morbihan	459	494	464	435	419	415	423	424	468	520

Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

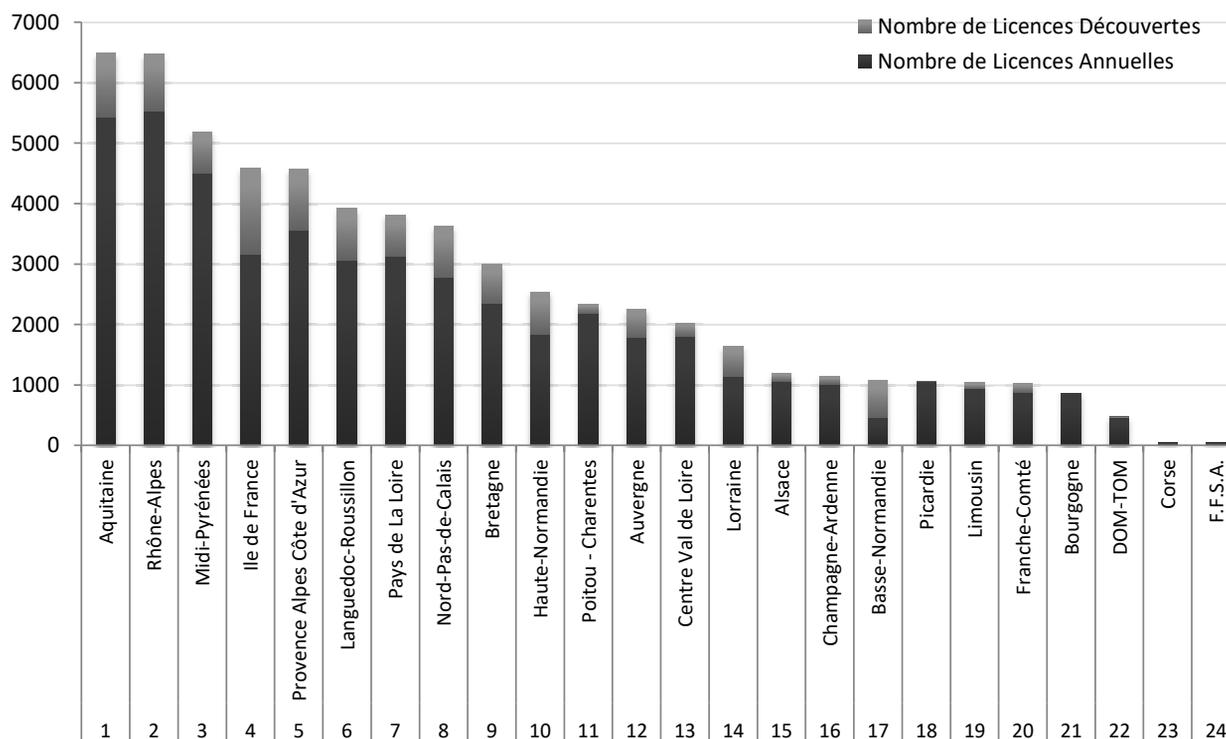
Saison		2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Centre Val de Loire	Nbre de Lic.	879	1126	1290	1247	1346	1466	1406	1497	1725	↑ 2027
	Variat. Région	4%	28%	15%	-3%	8%	9%	-4%	6%	15%	18%
	Ligue	-	-	-	-	-	4	43	7	7	12
	Cher	85	125	147	169	143	294	290	345	479	655
	Eure et Loir	97	114	171	173	182	135	67	84	120	124
	Indre	0	0	0	22	31	14	17	6	20	10
	Indre et Loire	123	173	194	140	137	124	113	133	157	135
	Loir et Cher	203	305	312	330	402	419	386	444	457	565
	Loiret	371	404	463	409	447	476	490	478	485	526
Champagne-Ardenne	Nbre de Lic.	719	800	805	740	725	754	826	864	962	↑ 1144
	Variat. Région	-1%	11%	1%	-8%	-2%	4%	10%	5%	11%	19%
	Ligue	-	-	-	-	-	81	45	90	128	130
	Ardennes	195	110	109	92	86	89	122	126	116	149
	Aube	55	76	80	110	102	106	123	99	139	183
	Marne	205	227	262	318	325	299	342	359	395	462
	Haute-Marne	264	222	220	187	185	179	194	190	184	220
	Corse	Nbre de Lic.	40	38	37	56	46	49	50	56	36
Variat. Région		100%	-5%	-3%	51%	-18%	7%	2%	12%	-36%	42%
Corse Sud		20	16	15	21	46	0	0	0	0	0
Haute Corse		20	22	22	35	0	49	50	56	36	51
Franche-Comté	Nbre de Lic.	802	980	837	791	879	951	875	895	1097	↓ 1022
	Variat. Région	7%	22%	-15%	-5%	11%	8%	-8%	2%	23%	-7%
	Ligue	-	-	-	-	-	53	40	20	122	81
	Doubs	420	480	463	433	412	479	432	452	529	545
	Jura	290	324	277	244	311	304	289	312	353	308
	Haute Saône	64	62	60	54	81	74	72	76	53	57
	Territoire de Belfort	28	29	30	25	47	41	42	35	40	31
Haute-Normandie	Nbre de Lic.	1115	1748	2082	1828	1899	1989	1976	2078	1894	↑ 1916
	Variat. Région	3%	56%	19%	-12%	4%	5%	-1%	5%	-9%	1%
	Ligue	-	-	-	-	-	0	83	13	40	166
	Eure	645	970	1180	1165	1174	1258	1060	1259	1182	1001
	Seine Maritime	470	778	866	663	725	731	833	806	672	749
Languedoc-Roussillon	Nbre de Lic.	2616	3079	3132	3025	3204	3170	3254	3418	3474	↑ 3952
	Variat. Région	1%	17%	2%	-3%	6%	-1%	3%	5%	2%	14%
	Ligue	-	-	-	-	-	0	1	1	30	9
	Aude	376	411	390	345	343	304	274	272	327	327
	Gard	714	768	849	899	1052	989	1030	1153	1089	1192
	Hérault	467	583	542	519	580	679	821	793	935	1125
	Lozère	844	995	1058	1007	1025	994	920	936	876	1050
	Pyrénées Orientales	213	319	293	255	204	204	208	263	217	249
Limousin	Nbre de Lic.	400	581	714	727	815	823	989	962	1125	↓ 1037
	Variat. Région	24%	45%	23%	2%	12%	1%	20%	-3%	17%	-8%
	Ligue	-	-	-	-	-	0	3	18	68	16
	Corrèze	329	410	293	295	298	328	410	361	362	472
	Creuse	9	54	52	44	49	44	95	97	101	95
	Haute-Vienne	62	117	369	388	468	451	481	486	594	454

Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

Saison		2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Lorraine	Nbre de Lic.	345	373	433	465	384	389	700	571	957	↑ 1645
	Variat. Région	8%	8%	16%	7%	-17%	1%	80%	-18%	68%	72%
	Ligue	-	-	-	-	-	0	138	75	4	496
	Meurthe et Moselle	139	153	145	160	160	170	298	127	119	200
	Meuse	37	26	71	61	13	11	0	8	445	520
	Moselle	15	30	25	31	23	32	51	63	78	114
	Vosges	153	148	192	213	170	176	213	298	311	315
Midi-Pyrénées	Nbre de Lic.	1923	2783	3131	3630	3825	3815	4245	4308	4811	↑ 5400
	Variat. Région	1%	44%	13%	16%	5%	0%	11%	1%	12%	12%
	Ligue	-	-	-	-	-	21	91	49	34	52
	Ariège	0	0	163	278	230	210	304	333	492	453
	Aveyron	293	488	480	632	584	637	599	465	505	539
	Haute-Garonne	807	1083	1056	1216	1207	1234	1289	1346	1419	1631
	Gers	119	339	412	359	481	512	601	613	699	699
	Lot	117	118	105	101	121	142	187	206	306	422
	Hautes-Pyrénées	19	15	48	43	68	83	147	135	86	259
	Tarn	449	486	639	739	773	782	832	871	954	936
	Tarn et Garonne	117	253	190	249	257	194	195	290	316	409
Nord - Pas-de-Calais	Nbre de Lic.	1638	2614	2562	2408	2518	3168	3538	3582	3266	↑ 3625
	Variat. Région	-1%	59%	-2%	-6%	5%	26%	12%	1%	-9%	11%
	Ligue	-	-	-	-	-	184	206	207	188	47
	Nord	627	1441	1350	1274	1285	1781	2044	2159	1836	2313
Pas de Calais	1011	1069	1057	1076	1233	1203	1288	1216	1242	1265	
Pays de La Loire	Nbre de Lic.	1784	2312	2959	2670	3006	2671	2960	3750	3996	↓ 3818
	Variat. Région	8%	29%	28%	-10%	13%	-11%	11%	27%	7%	-4%
	Ligue	-	-	-	-	-	6	3	294	92	100
	Loire Atlantique	517	606	558	681	722	739	738	807	1059	970
	Maine et Loire	319	385	508	545	556	612	633	878	832	891
	Mayenne	53	63	86	106	119	110	183	232	268	331
	Sarthe	479	795	1288	826	1078	627	835	974	1036	959
	Vendée	416	463	518	512	531	577	568	565	709	567
Picardie	Nbre de Lic.	420	603	691	813	875	993	875	1095	992	↑ 1059
	Variat. Région	35%	43%	15%	18%	8%	13%	-12%	25%	-9%	7%
	Ligue	-	-	-	-	-	4	1	2	0	0
	Aisne	165	336	401	458	532	539	408	417	364	365
	Oise	207	213	214	263	232	266	267	397	362	418
Somme	48	54	76	92	111	184	199	279	266	276	
Poitou - Charentes	Nbre de Lic.	1247	2056	1821	1915	1516	1944	2236	2237	2246	↑ 2359
	Variat. Région	1%	65%	-11%	5%	-21%	28%	15%	0%	0%	5%
	Ligue	-	-	-	-	-	16	0	0	36	5
	Charente	540	701	616	766	432	719	692	667	570	662
	Charente-Maritime	316	679	572	627	464	526	791	742	753	783
	Deux Sèvres	210	307	278	188	244	236	305	288	270	341
Vienne	181	369	342	322	290	447	448	540	617	568	

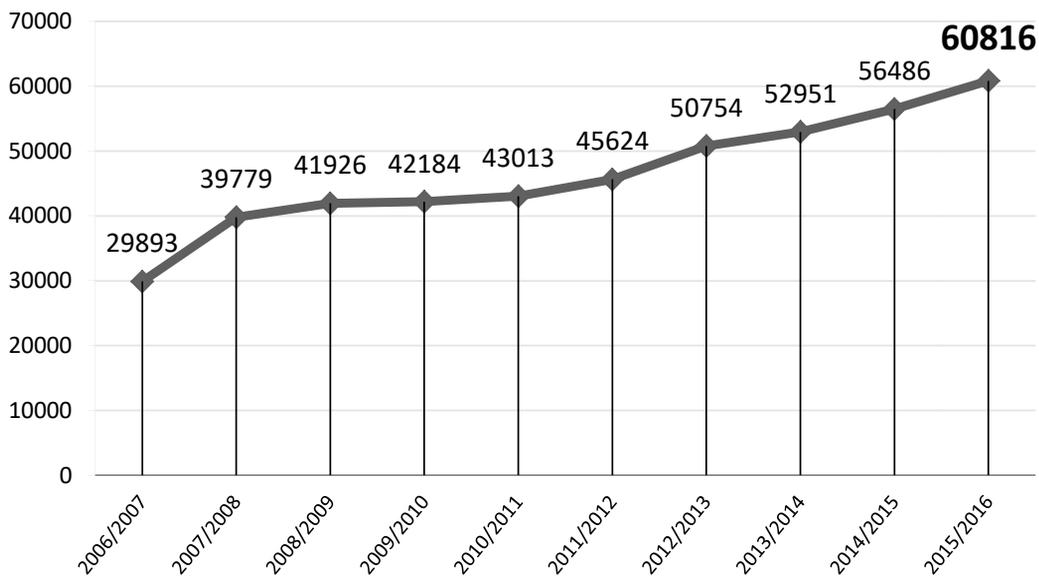
Evolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

Saison		2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Prov. Alpes Côte d'Azur	Nbre de Lic.	3010	3226	3247	3266	3279	3137	3483	4029	4140	↑ 4588
	Variat. Région	4%	7%	1%	1%	0.4%	-4.3%	11.0%	15.7%	2.8%	10.8%
	Ligue	-	-	-	-	-	43	44	55	26	4
	Alpes Haute Provence	264	243	226	238	237	241	277	250	260	274
	Hautes Alpes	228	209	236	189	127	112	253	275	320	294
	Alpes Maritimes	518	421	370	493	447	455	529	580	671	814
	Bouches du Rhône	1454	1534	1699	1542	1639	1467	1403	1520	1550	2086
	Var	299	403	378	336	329	371	511	633	713	602
	Vaucluse	247	214	270	346	439	448	466	716	600	514
Ile de France	Nbre de Lic.	1701	2404	3024	2662	2763	2792	3353	3885	3957	↑ 4585
	Variat. Région	-9%	41%	26%	-12%	4%	1%	20%	16%	2%	16%
	Ligue	-	-	-	-	-	686	569	72	277	74
	Paris	336	325	315	364	344	332	345	607	527	596
	Seine et Marne	480	495	459	400	437	422	426	693	537	618
	Yvelines	161	135	99	120	128	175	202	269	343	615
	Essonne	105	226	570	522	581	540	760	901	900	1066
	Hauts de Seine	77	101	72	73	155	131	105	387	447	437
	Seine Saint-Denis	291	302	341	288	213	192	232	345	317	473
	Val de Marne	199	367	218	186	127	157	207	243	233	271
	Val d'Oise	52	102	382	375	457	157	507	368	376	435
Rhône-Alpes	Nbre de Lic.	3779	4930	4838	4927	4937	4767	5143	5255	6008	↑ 6506
	Variat. Région	4%	30%	-2%	2%	0.2%	-3.4%	7.9%	2.2%	14.3%	8.3%
	Ligue	-	-	-	-	-	9	33	8	74	8
	Ain	620	705	793	832	714	716	771	831	795	975
	Ardèche	0	40	80	200	180	242	196	204	238	245
	Drôme	438	437	441	379	449	363	429	460	615	689
	Isère	499	1155	963	924	1085	1118	1331	1345	1349	1396
	Savoie	131	127	1017	176	1043	1023	962	985	1055	568
	Haute-Savoie	300	530	959	499	846	785	808	809	952	629
	Loire	917	986	157	1018	162	168	180	159	456	1123
	Rhône	871	936	409	890	365	343	433	454	474	873
DOM-TOM	Nbre de Lic.	462	510	521	601	461	486	602	514	782	↓ 474
	Variat. Région	-4%	10%	2%	15%	-23%	5%	24%	-15%	52%	-39%
	Guadeloupe	20	28	0	0	4	58	43	49	251	13
	Martinique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
	Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
	Réunion	398	433	466	477	291	272	345	293	274	257
	St Pierre Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mayotte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nelle-Calédonie	44	49	55	124	166	156	214	172	257	192	
F.F.S.A.		15	30	26	23	19	36	514	45	47	49

Nombre de licenciés par région 2015/2016


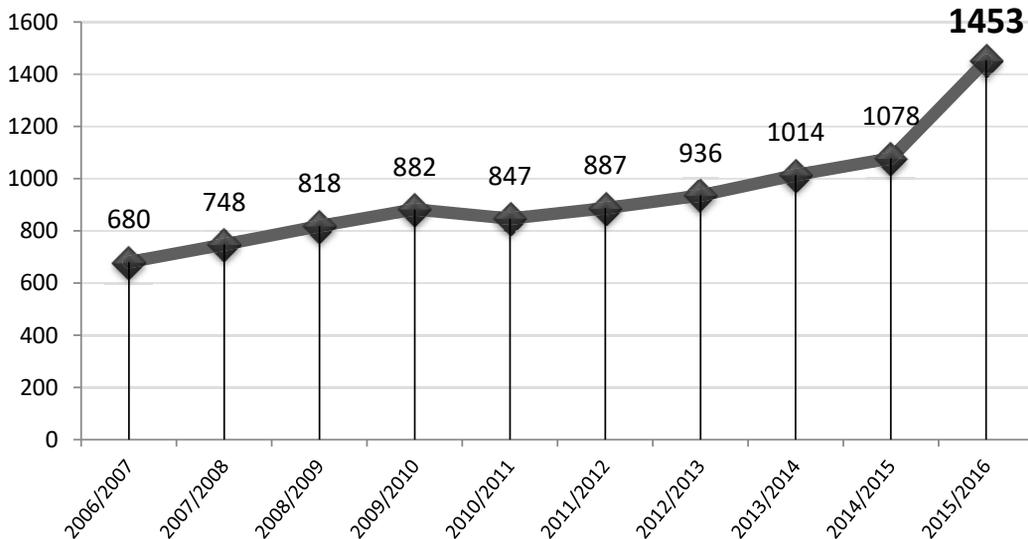
Classement	Régions	Nombre de Licences Annuelles	Nombre de Licences Découvertes	Total
1	Aquitaine	5440	1050	6490
2	Rhône-Alpes	5527	949	6476
3	Midi-Pyrénées	4510	680	5190
4	Ile de France	3174	1411	4585
5	Provence Alpes Côte d'Azur	3559	1014	4573
6	Languedoc-Roussillon	3066	856	3922
7	Pays de La Loire	3132	686	3818
8	Nord-Pas-de-Calais	2783	842	3625
9	Bretagne	2351	644	2995
10	Haute-Normandie	1843	695	2538
11	Poitou - Charentes	2192	152	2344
12	Auvergne	1786	475	2261
13	Centre Val de Loire	1804	223	2027
14	Lorraine	1150	495	1645
15	Alsace	1067	128	1195
16	Champagne-Ardenne	1020	124	1144
17	Basse-Normandie	459	615	1074
18	Picardie	1056	3	1059
19	Limousin	940	97	1037
20	Franche-Comté	884	138	1022
21	Bourgogne	862	0	862
22	DOM-TOM	472	2	474
23	Corse	51	0	51
24	F.F.S.A.	49	0	49

Evolution du nombre de licenciés par saison sportive



Saison	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre de licenciés	29893	39779	41926	42184	43013	45624	50754	52951	56486	60816
	3%	33%	5%	1%	2%	6%	11%	4%	7%	8%

Evolution du nombre de clubs par saison sportive



Saison	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre de clubs	680	748	818	882	847	887	936	1014	1078	1453
	5%	10%	9%	8%	-4%	5%	6%	8%	6%	35%

Evolution du nombre de clubs, de licenciés et nombre de pratiquants
--

Saison	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre de clubs	680	748	818	882	847	887	936	1014	1078	1453
	5%	10%	9%	8%	-4%	5%	6%	8%	6%	35%
Nombre de licenciés	29893	39779	41926	42184	43013	45624	50754	52951	56486	60456
	3%	33%	5%	1%	2%	6%	11%	4%	7%	7%
Nombre de pratiquants <i>(hors dirigeants et autres pratiquants)</i>	26519	36219	38528	38621	38891	41321	46226	48687	51398	59756
	3%	37%	6%	0%	1%	6%	12%	5%	6%	16%

BILAN ANNUEL DU SUIVI DES SALARIÉS DU SIÈGE

MISSION PRINCIPALE : SUIVI DES SALARIÉS DU SIÈGE.

À partir de la nomination du directeur exécutif et juridique, en charge de la coordination et de l'animation de l'équipe des salariés du siège (selon les objectifs attachés au poste) la mission a consisté à soutenir et interroger le directeur sur la mise en place de sa gouvernance du siège.

Avec le déménagement des locaux et la découverte de l'environnement administratif et technique, le directeur a été fortement mobilisé.

Pour autant il lui a été demandé d'opérer une rencontre régulière avec l'ensemble du personnel et avec chaque membre, dans le cadre d'un entretien dit individuel, suivi d'un entretien professionnel. Un document de travail lui a été mis à disposition. De même un rappel à la création d'un organigramme du personnel, et d'un tableau de la formation professionnelle a été effectué.

AUTRES MISSIONS :

- **Accompagnement de disciplines sportives**

- Handball : participation à l'équipe technique, préparant le championnat de France et le championnat d'Europe. Participation au championnat de France (décembre)
- Plongée sous-marine : rapprochement avec la FFSSM, avec intervention orale cycle formation handi-sub, participation stage de mise en situation (août). Mise en place pratique en piscine (Var).
- Randonnée pédestre : à partir de la convention partenariale nationale, mise en place convention départementale (Var).

- **Suivi et représentation des championnats de France**

- Championnat de France de football (CNE à Méjannes le clap)
- Championnat de France de handball (Nancy)

- **Représentation AG Ligue : Paca**

- **Préparations spécifiques :**

- Championnat de France pétanque (juin 2017) : Pdt du COL
- Championnat d'Europe de handball (oct.2017)

- **Autres :**

- Participation séminaire CTF (Toulouse, Mai)
- Préparation signature convention Croix-Rouge.
- Organisation visite entreprise Lagardère
- Prises de contact Ministère Santé pour dossier CNASEP
- Participation aux réunions du Comité Directeur : - Janvier, mars, juin, octobre et novembre.
- Participation Assemblée Générale
- Participation déplacement Rio.

Henry ROIG
Chargé du suivi des salariés du siège

L@ BOUTIQUE FFSA

Comme je l'ai précisé depuis son ouverture, L@ BOUTIQUE vit, existe grâce aux uns et aux autres, mais les habitudes étant ce qu'elles sont, elles perdurent et cela est compréhensible – les réseaux locaux pour de multiples raisons ont leur importance pour les comités comme pour les ligues et autres associations. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que comme toute boutique il y a une vitrine eh oui, et que L@ BOUTIQUE FFSA est la vitrine de la FFSA.

A ce titre-là elle se doit d'être présente sur tous les championnats de France et sera mentionnée dans le cahier des charges, à cela différentes raisons :

- les sportifs se reconnaissent dans les articles présentés et choisis par le COL
- sur le montant des ventes effectuées, 10 % (hors frais de retour des articles invendus) reviennent au COL organisateur
- cela crée une animation supplémentaire sur la manifestation

Le pack Boutique comprendra indépendamment des articles choisis auprès des fournisseurs partenaires :

- 1 tente 3 x 3
- 1 banderole
- 2 kakemonos logotés L@ Boutique

Ce matériel devra être retourné à la FFSA une fois la manifestation terminée.

La tenue du stand ? Elle pourra être assurée par des services civiques et/ou des personnes qui en manifesteront le souhait (des bénévoles allez-vous dire ? Sûrement ...)

Ne perdez pas de vue que les fournisseurs référencés et qui sont présents lors du congrès et de l'AG, vous font bénéficier de tarifs privilégiés. N'hésitez pas à les rencontrer pour voir et « toucher » leurs différents produits.

Il est opportun de vous approprier **L@ BOUTIQUE** qui est **VOTRE BOUTIQUE** et qui répond à une demande qui avait été émise déjà sous la mandature précédente.

Dans quelques mois L@ Mascotte FFSA verra le jour et sera elle aussi présente sur tous les championnats pour le plus grand bonheur de nos sportifs et de toutes et tous.

ACHETEZ en ligne, ACHETEZ sur L@ BOUTIQUE. Merci.

Colette FERON-GRENOUILLEAU
Chargée de mission boutique
et valorisation du bénévolat

LA FFSA ÉVOLUE LE BÉNÉVOLAT AUSSI

Le bénévolat sportif est la base et le ciment de nos associations sportives, les clubs vivent de l'activité des bénévoles, qui sont l'histoire de la structure, histoire orale faite de décisions prises par le club, mais aussi d'anecdotes, de parcours sportifs et humains. Ils sont les garants de la mémoire et de l'esprit du Sport Adapté.

Les bénévoles sont également attachés à leurs responsabilités, car elles leur permettent de vivre une relation riche avec les différents acteurs. Dans ce type de relations multiples, les aspects transgénérationnels sont effectifs et fonctionnels. Chacun est utile au fonctionnement de la structure. L'engagement bénévole permet également de côtoyer toutes les générations. Un large éventail de représentants de diverses générations vit ensemble, chacun se nourrissant des autres. Chacun apprend et s'approprie, par l'autre, de nouvelles connaissances.

Pendant le sport évolue, il se diversifie. Sous la poussée de ses licenciés les clubs, comités, ligues comprennent la nécessité de gagner en efficacité et en exigences techniques. Le public demande un encadrement de plus en plus qualifié. L'administration d'une structure sportive exige des

compétences en finances, gestion humaine, organisation des déplacements, planification des entraînements... ces compétences s'acquièrent. Les bénévoles « multifonctions » sont trop sollicités pour être totalement efficaces. Des spécialisations dans les fonctions d'accompagnement s'imposent.

Des professionnels intègrent progressivement les différentes structures. Ils sont cependant largement insuffisants pour couvrir tous les besoins. Les bénévoles pour ceux qui le désirent, peuvent acquérir ces compétences. Des formations ciblées sur un temps relativement court existent. Les bénévoles ainsi formés rendent des services inestimables au Sport Adapté. Ils assurent une transition entre les professionnels et les bénévoles traditionnels.

Les évolutions sportives vont vite. Les acteurs du mouvement sportif, plongés dans l'action, ne sont pas toujours à même de percevoir ces évolutions.

L'équilibre entre des personnes aux compétences différentes, mais complémentaires, est un garant de la pérennité et du développement de nos associations, comités et ligues.

LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Plusieurs types de bénévoles se côtoient : bénévole administratif (dirigeant), bénévole technique (animateur, encadrement technique), le bénévole événementiel (bénévole ponctuel lors d'une manifestation). En découlent directement les différents profils de bénévoles : le bénévole engagé (qui adhère et participe au projet commun, au développement des structures, le bénévole distancié (il donne du temps pour une action ponctuelle en se fixant des objectifs à durée déterminée) qui aura du mal à se projeter dans un engagement à long terme.

Il convient également de tenir compte de la place du bénévole et du salarié en faisant en sorte que chacun puisse trouver sa place (le salarié – technicien – doit respecter les prérogatives du président et des bénévoles (politiques) dans le projet sportif.

La complémentarité est essentielle, car plus il y a de bénévoles, plus il y a de salariés et inversement.

A cela viennent s'ajouter les modifications structurelles que connaît le monde associatif comme par exemple la professionnalisation qui est un frein à l'engagement (réglementation nouvelle ...)

Nous nous devons, au sein de la FFSA, de valider à différents niveaux la reconnaissance de l'activité du bénévole :

- la reconnaissance interne : mise en place par la FFSA, les ligues, les comités, ...
- la reconnaissance externe : par la société avec une reconnaissance nationale (médailles jeunesse et sports, ordre national du mérite, légion d'honneur)

Il est vrai qu'une reconnaissance dite « usuelle » autrement dit la valorisation au quotidien des actions comme celle d'accompagner des sportifs sur un déplacement, comme une reconnaissance plus honorifique par la remise des Insignes FFSA argent ou bronze, lors d'une AG ou autre manifestation organisée.

Au-delà de ce type de reconnaissances, c'est également la reconnaissance du statut de bénévole par des mesures concrètes qui est revendiquée.

Des travaux sont menés par l'État en collaboration avec des responsables du monde associatif. Des pistes existent dont il a été déjà fait état dans mes comptes rendus d'activité précédents.

Outre la VAE (loi 2002) et les points ECTS ils existent d'autres mesures moins connues qui ont été prises (comme la prise de congés spécifiques de la formation avec des dispositifs réservés aux bénévoles associatifs, de l'information avec les MAIA (missions d'accueil et d'information des associations) et les CRIB (centres de ressources et d'information des bénévoles) et de dispositions financières (valorisation du bénévolat dans les documents comptables, rémunération des dirigeants, remboursements de frais, chèques repas du bénévole ...)

D'autres créations d'événements peuvent se mettre en place

- la journée ou la semaine du bénévolat qui existe déjà mais mériterait de davantage de médiatisation
- la médiatisation justement des actions en faveur du bénévolat, par un dispositif d'information via internet (forum interactif)
- la valorisation des distinctions honorifiques et récompenses MAINS FFSA
- l'ouverture de points retraite (le bénéficiaire d'un trimestre de retraite en récompense de leurs actions au sein des structures associatives)
- la mise en place d'un parrainage des nouveaux bénévoles effectué par les « anciens »

Le monde associatif et les pouvoirs publics continuent la réflexion sur la reconnaissance du bénévole en tenant compte des changements sociétaux qu'il ne faut pas nier.

C'est une instance qui concourt au développement de la citoyenneté, notamment chez les jeunes bénévoles. Reste à mettre en place les modalités qui permettront à ces derniers de valoriser ces nouvelles compétences.

**La Fédération Française du Sport Adapté ne serait rien sans les bénévoles.
Nous devons, chacun à notre niveau, en être parfaitement convaincus,
pour nos sportifs et pour la pérennisation de notre Fédération.
Merci.**

Colette FERON-GRENOUILLEAU
Chargée de mission boutique et valorisation des bénévoles

BILAN DU DÉPARTEMENT SPORT 2016

RÉUNIONS DE TRAVAIL	THÈMES
Championnats de France	Participation de 6 389 licenciés (SAJ compris).
Calendrier des championnats de France	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation de la préparation des championnats de France, avec une salariée dédiée au siège, Céline Massanet. - Conseils pour la construction du budget prévisionnel (tarifs en fonction de l'organisation et du nombre de jours, vérification des menus. - Compte rendu des visites de site par un membre de la CTS et ou d'un CTN. - Étude des différents dossiers par la commission mixte et attribution par un courrier de la DTN. <p>Tous ces éléments ont été pris en compte pour un meilleur équilibre des championnats sur les territoires. Les championnats de France doivent être répartis, si possible, sur tout l'hexagone.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Candidatures pour les championnats de France pour la mandature 2018-2021 sont actuellement en cours de finalisation.
Réclamation lors des championnats de France pour toutes les disciplines.	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne portant réclamation doit être licenciée et inscrite dans le championnat comme coach. Elle doit formuler sa demande par écrit et s'acquitter d'un dépôt de 50 . <p>L'examen des réclamations s'effectue sur place au regard des règlements de la discipline. Après une réunion des officiels et arbitres de la discipline, si la réclamation est reconnue, la personne est remboursée et sa réclamation acceptée. Si la demande est déboutée, la réclamation est rejetée, argumentée par écrit et le chèque de dépôt est adressé à la FFSA pour encaissement.</p> <p>Cette procédure sera envoyée pour chaque chpt de France dans le dossier d'inscription et sera intégré au règlement de la discipline.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute personne intervenant au bord d'un terrain, d'un tatami, d'une piscine, etc... doit être un coach. Les personnes accompagnant les sportifs doivent être assises, dans les tribunes, à l'extérieur de la surface de compétition, pour encourager leurs sportifs. Ils ne peuvent pas intervenir dans le déroulement de la compétition. Chaque sport spécifique adaptera ses règlements en conséquence.
Commissions nationales sportives	Suppression, dans chaque sport, de la fonction de DSF. C'est une équipe qui suivra la discipline, avec un responsable par domaine : réglementations, gestion informatique, formation d'arbitres et d'officiels en lien avec transformation et dotation vestimentaire aux personnes reconnues par la FFSA.

<p>Participation aux réunions - séminaires avec la DTN-CTN (une par trimestre plus des réunions transversales si besoin)</p>	<p>Toutes les questions sportives de la FFSA sont abordées, d'un point de vue technique et de politique sportive avec le département Sport. Objectifs : - améliorer les diverses missions de chacun ; - apporter à notre public des réponses appropriées. Ces questions sont soumises ou proposées au bureau et au comité directeur. Le bureau ou le comité directeur peut aussi « passer commande » en fonction des sujets</p>
<p>Participation aux réunions avec les commissions sportives 2 fois par an</p>	<p>Mise en place des championnats départementaux, régionaux 2017 des zones qualificatives aux championnats de France.</p>
<p>Participation aux réunions une fois par an avec les CTF et les commissions sportives</p>	<p>Plusieurs réunions depuis 2015, en particulier à Voiron sur les classifications (dossier en cours d'expérimentation dans toutes les associations) et sur l'éligibilité.</p>
<p>Intervention du département Sport aux réunions de présidents de départements et de ligues</p>	<p>Réponses aux questions et informations.</p>
<p>Participation aux travaux du comité Sport Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs réunions par visioconférences, réunion de 15 responsables de ligues à Vichy. - Dotation aux 11 régions présentes + Bretagne d'une valise pédagogique Test, fin 2016, pour une appropriation des outils et de l'expérimentation. - Création d'un carnet de suivi sport santé pour les sportifs - Création d'un guide FFSA « Bouger avec le sport adapté ».
<p>Travail en lien avec la Commission nationale d'éligibilité, habilité à rendre un avis sur l'éligibilité d'un sportif.</p>	<p>Voir rapport du médecin fédéral et des commissions.</p>
<p>Sport Adapté Jeunes</p>	<p>Plus de 600 sportifs ont participé au championnat de France en 2016 à Saint-Denis. Ce type de compétition devient lourd à organiser. Il faut trouver des lieux plus vastes susceptibles d'intégrer compétitions, hébergement et restauration.</p> <p>Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions.</p>

Travaux du département sur la refonte des règlements sportifs généraux pour la nouvelle olympiade.

La réforme territoriale, les règles d'éligibilité, la nouvelle classification ont amené le département Sport, en lien avec les différents professionnels de la Fédération, à repenser les règlements sportifs généraux.

Ce travail a pu être finalisé et va permettre à chaque commission sportive nationale d'élaborer les règlements sportifs en cohérence avec le projet fédéral, les statuts et le règlement intérieur.

Les grandes lignes des RSG :

- uniformiser le parcours de qualification aux championnats nationaux en passant obligatoirement et au minimum par une phase qualificative de zone (sportive) ;
- définir des catégories d'âge applicables dans toutes les disciplines ;
- préciser les règles d'éligibilité au SA (qui peut bénéficier du Sport Adapté ?).

C'est dans cette recherche d'équité sportive que ces nouveaux règlements sportifs généraux ont été élaborés

Participation aux travaux sur la classification

Rappel : la nouvelle classification des sportifs doit se faire sur l'année 2017. Mise en place programmée en septembre et évaluation fin de saison 2017 avec des ajustements.

Instauration d'une nouvelle classification est conçue en fonction des potentialités sociales, de communication, etc... et non uniquement basée sur la performance du sportif.

Défis nature

Cette organisation de la FFSA rencontre des difficultés pour trouver des associations, CDSA ou ligues susceptibles d'accueillir cet événement qui est très apprécié de nos sportifs. Les 3 éditions passées ont été une réussite pour nos sportifs et pour les organisateurs associés à la FFSA.

Activités motrices

Un état des lieux a été effectué, une nouvelle commission s'est mise en place. Des échanges sur la conception d'outils pédagogiques nouveaux est en cours

Règlements sportifs de disciplines : travaux de la DTN en lien avec le département Sport

Les commissions sportives travaillent actuellement sur les nouveaux règlements qui seront mis en place en septembre 2017 pour toute l'olympiade avec possibilité d'ajustement

Sports de haut niveau et résultats internationaux

La FFSA a été contactée depuis 4 ans par la fédération internationale SU-DS (fédération sportive pour trisomiques avec une représentation dans plus de 30 pays).

Elle a accepté d'y adhérer et de participer à quelques compétitions internationales dans lesquelles elle a obtenu de bons résultats.

La FFSA a décidé de créer un pôle d'entraînement, d'expertise et d'excellence pour 4 disciplines (natation, tennis de table, ski et athlétisme) pour mieux préparer nos sportifs à ces compétitions internationales. En France ces sportifs T21 restent intégrés aux divers championnats départementaux, régionaux, de zone et nationaux.

Participation des sportifs FFSA aux jeux paralympiques de Rio

En tennis de table, Pascal Pereira-Leal et Lucas Créange ont perdu en 1/4 de finale, mais dans des matchs exceptionnels ! En athlétisme, Gloria Agblemagnon, à seulement 18 ans, a montré une marge de progression importante qui peut se traduire par de bons résultats dans 4 ans. Damien Rumeau bat son record de France lors d'un magnifique concours au poids. Rodrigue Massianga, malgré son potentiel, n'a pu appréhender ses courses dans de bonnes conditions. Nos sportifs présents à Rio, ont loin d'avoir démerité. Nous leurs souhaitons des résultats à la mesure de leur engagement pour la prochaine olympiade

Yves OBIS
Vice-président chargé du suivi du secteur compétitif
et du développement du secteur non compétitif

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La direction technique nationale a vu le départ d'un cadre technique national d'Etat ; elle a vu l'arrivée d'un cadre technique national salarié.

L'effectif au 31 décembre 2016 est le suivant :

- 10 CTN cadres de l'Etat
- 1 CTR cadre de l'Etat
- 2 CTN salariés FFSA
- 1 DTN cadre de l'Etat

Elle s'est réunie en travaux de coordination en janvier, mars, avril, mai, juin, juillet, octobre et décembre au siège fédéral à Paris. Ces travaux ont pour objet essentiel de coordonner l'action des cadres :

- pour la déclinaison du projet fédéral en région
- pour la mise œuvre des orientations et actions contractualisées entre la fédération et le ministère des sports.

Se sont tenus également 3 séminaires thématiques avec le département Sport :

- du 27 au 30 janvier au Centre national de ski nordique et de moyenne montagne de PREMANON sur la thématique du développement des disciplines sportives et de la coordination des commissions sportives nationales ;
- du 25 au 28 avril à Paris sur le thème de l'activité, les fonctions et le positionnement des cadres techniques en région. Ce séminaire a été animé par un coach du réseau national du ministère des sports.
- du 29 au 31 août à Paris sur le thème du renouvellement des commissions sportives nationales et la mise en la réforme des classifications.

La DTN a organisé le désormais traditionnel regroupement des CTF/CSN en collaboration avec le département sport, du 18 au 21 octobre en Bretagne. La thématique centrale était la mise en œuvre de la réforme des classifications dans les territoires et les nouveaux règlements sportifs.

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA DTN

Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des sports, les cadres de la DTN ont assuré la coordination et le suivi des actions suivantes :

1. Promotion du sport pour le plus grand nombre

Coordination technique des commissions sportives nationales (18 commissions). Regroupement des référents régionaux dans les disciplines. Suivi de tous les championnats de France en qualité de délégué technique fédéral.

Coordination technique par le soutien national aux COL assuré par un cadre dédié à cet accompagnement.

Coordination de l'action territoriale mise en œuvre en région (Nord Pas-de-Calais, Bretagne, Alsace, Rhône-Alpes, Auvergne, Aquitaine, Midi-Pyrénées, PACA, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon à partir de septembre). Coordination des ETR.

Développement du secteur des loisirs, notamment par la coordination technique du défi nature et le soutien organisations de séjours sportifs, principalement par la gestion des aides apportées dans le cadre du partenariat avec l'ANCV.

Développement de nouvelles disciplines : poursuite des actions en cyclisme et implantation d'un centre d'entraînement au CREPS de Bourges. Constitution d'une sélection nationale en handball. Réactivation de la commission sportive nationale rugby.

Plan de communication en faveur du développement sportif, par la contribution à la réalisation et la production audiovisuelle de « Performant Autrement », soutenue par le CNDS Audio-visuel en faveur du sport et du handicap.

Développement des actions en direction des personnes en situation de handicap psychique Soutien des projets de 15 départements (envoi de document et film) mais seulement 8 départements

soutenus financièrement (par manque de CR de l'organisation et/ou financier).

Soutien des 15 départements pour la mise en œuvre de l'appel à projet Santé Mentale et Santé Physique en lien avec l'UNAFAM, des centres hospitaliers, des hôpitaux de jour, des GEM, des EHPAD...

Développement des Activités Motrices par la commission nationale qui s'est réunie 3 fois en 2016 par des actions de formation (CTF, UF Activités Motrices du CQP Moniteur Sport Adapté), de communication (concours photos) et un appel à projet destiné à constituer une mallette pédagogique collaborative. Soutien des 29 commissions locales ayant signé le cahier des charges national des Activités Motrices, 47 ligues et comités organisant 350 rencontres annuelles pour 16 836 pratiquants licenciés de la FFSA.

Déploiement du Plan fédéral « Citoyens du Sport » par des actions de sensibilisation, de promotion des valeurs du sport et du Sport Adapté, de formation. Un séminaire organisé du 20 au 22 mai 2016 à Toulouse a réuni 54 membres issus de 22 commissions sportives nationales.

Coordination nationale du dispositif « Service Civique » avec l'engagement de 38 jeunes volontaires et la formation de leurs tuteurs issus des ligues et comités départementaux.

Accompagnement de la réforme des classifications par :

- la constitution d'un groupe de travail (élus, CTF, DSF, CTN) afin de construire le processus de classification
- l'animation du groupe de travail en vue de la création d'outils (8 journées de travail en 2 séminaires) : 14, 15 et 16 janvier ; 3 et 4 mars.
- l'organisation du séminaire des commissions sportives nationales pour présenter les classifications puis construire les nouveaux règlements des disciplines sportives (21 et 22 mai à Toulouse)
- le pilotage de l'expérimentation des classifications.

2. Développement du sport de haut niveau

Les sportifs des pôles France et Espoir ont été regroupés en stages et compétitions. 79 regroupements ont été organisés dans 7 disciplines

DISCIPLINES	STAGES ET COMPÉTITIONS 2016
Athlétisme	19
Basket-ball	7
Football	8
Natation	10
Ski alpin	10
Ski nordique	10
Tennis de table	15
Total général	79
Nombre de jours	378

DISCIPLINE	INTITULÉ	PAYS	MOIS	OR	ARGENT	BRONZE
Athlétisme	CM Indoor INAS	Italie	Mars	3	7	3
Athlétisme	Meeting IPC	Qatar	Mars	1	0	0
Athlétisme	Meeting IPC	Italie	Avril	2	3	1
Athlétisme	CE IPC	Italie	Juin	1	0	0
Athlétisme	CE INAS	Turquie	Juin	6	9	9
Athlétisme	Trisome Games	Italie	Juillet	2	0	1
Natation	CE INAS	Italie	Juin	9	3	10
Natation	CE DSISO	Italie	Juillet	0	2	1
Ski alpin	CM / CE INAS	Pologne	Mars	2	2	0
Ski nordique	CM / CE INAS	Pologne	Mars	0	0	1
Tennis de Table	Master ITTF	Italie	Février	0	0	1
Tennis de Table	Master ITTF	Slovénie	Mai	1	0	0

DISCIPLINE	INTITULÉ	PAYS	MOIS	OR	ARGENT	BRONZE
Tennis de Table	Trisome Games	Italie	Juillet	7	5	5
Tennis de Table	CE open INAS	Russie	Octobre	4	3	8
Football	CE INAS	France	Octobre	0	1	0
Cyclisme	CM INAS	République tchèque	Juin	4	1	0
				42	36	40

Travaux de création d'un Pôle National d'Expertise et d'Excellence Sportive dédié aux sportifs T21 qui se préparent aux compétitions internationales.

C'est un dispositif multisports qui a pour objet la mutualisation et la mise en commun des pratiques d'entraînement spécifiques aux sportifs T21 par l'échange entre les encadrants (entraîneurs, kiné, médecin, éducateurs, psychologues...) afin de gagner en expertise et de proposer les adaptations et les pratiques d'entraînement les plus adaptées aux sportifs.

Les disciplines concernées sont : l'athlétisme, la natation, le tennis de table et le ski.

Le Pôle est implanté administrativement au CREPS de Poitiers.

Le Centre National d'Accompagnement Social Educatif et Professionnel (CNASEP) des Sportifs de haut niveau

Ce dispositif s'est construit pour conforter et renforcer l'accompagnement dont les sportifs ont besoin pour mener à bien leur projet sportif, social et professionnel ; en tant que tel, ce centre peut accueillir temporairement des sportifs dont les conditions de préparation dans leur environnement habituel ne seraient pas favorables. Il est implanté au CREPS d'Île de France.

17 sportifs ont bénéficié de conventions d'insertion professionnelle (CIP) entre la FFSA et les différents employeurs (ESAT / entreprise adaptée / entreprise privée / municipalité).

Ces conventions ont été financées à hauteur de 20 000 euros : 1/3 FFSA - 2/3 ETAT.

Le nombre de jours financés dans le cadre des CIP pour mise à disposition s'élève à 641 jours.

13 sportifs ont bénéficié de convention simple entre la FFSA et les différents employeurs (ESAT).

Les employeurs ayant fait le choix de maintenir l'intégralité de leurs salaires et d'intégrer leur projet de sportif de haut niveau dans leur projet d'accompagnement individuel.

15 visites de structures ont eu lieu afin de présenter

le dispositif de suivi socio pro et le projet de haut niveau de la FFSA sur le territoire des sportifs

Accueil sur le CREPS

1 sportif a bénéficié d'un accueil permanent dans le cadre de la préparation paralympique Rio 2016
5 sportifs ont bénéficié d'un accueil temporaire pour l'organisation de leurs départs sur un championnat international (avantage de proximité avec les aéroports parisiens)

2 visites de structures dans l'éventualité d'un accueil provisoire

Organisation de deux réunions DTN et élus au sein du CREPS Île-de-France dans le cadre du suivi socio professionnel.

3. Prévention par le sport et protection des sportifs

« Le sport santé est une activité sportive pratiquée dans des conditions aptes à maintenir ou améliorer la santé dans un cadre de prévention primaire et de prévention tertiaire »

Coordination nationale d'un plan d'actions en APSA pour les personnes en situation de handicap éloignées des pratiques sportives, en particulier pour celles souffrant d'obésité, de maladies chroniques, de sédentarité :

- formation et échanges avec les référents « Sport Santé » des ligues régionales
- élaboration et mise en œuvre d'outils (carnet de suivi, application)
- accompagnement des ligues en vue de partenariats avec les ARS
- aide à la rédaction de projets en APSA (proposition aux ARS d'introduction d'indicateurs sur la pratique régulière d'APSA en ESMS dans les CPOM)
- sollicitation d'une collaboration avec l'APAJH et l'UNAPEI pour développer un projet APSA, intégré au projet d'établissement, dans l'ensemble des établissements suivis par ces associations)

- Collaboration au sein du comité sport santé pour l'élaboration du « médicosport santé »

4. Accompagnement de l'emploi – professionnalisation et formation

Direction de Trans'Formation :

- Coordination des formations sportives, DEJEPS APSA, initiateurs FFSA
- Conception du dispositif de formation DESJEPS Sport Adapté
- Formation de tuteurs : 2 regroupements

Accompagnement des ligues dans le cadre de la mise en œuvre du CQP :

- Conception du dispositif

- Formation des coordonnateurs
- Formation des formateurs
- Formation des tuteurs
- Coordination de la mise en œuvre de la formation

Formation continue des CTF et autres salariés :

- 2 séminaires d'accueil des nouveaux salariés : juillet et septembre
- Formation « classifications » lors du séminaire d'octobre en octobre
- Formation de formateurs AQSA, CS AIPSH CQP : janvier

Marie-Paule FERNEZ
Directrice technique nationale

COMITÉ FÉDÉRAL « SPORT SANTÉ » (CFSS) BILAN DES ACTIONS SUR LA MANDATURE 2013-2017

Depuis décembre 2012, la FFSA a mis en place un comité fédéral Sport Santé (CFSS) à la demande du ministère en charge des sports et du CNOSF. Ce comité a été chargé de promouvoir et de dévelop-

per, au sein du mouvement sportif Sport Adapté, des APS comme facteur de santé.

DÉFINITION DU SPORT-SANTÉ À LA FFSA (RÈGLEMENTS SPORTIFS GÉNÉRAUX)

C'est « le sport comme moyen de préserver la santé, réduire le stress, mieux vivre une pathologie chronique, mieux vieillir, limiter le risque de dépendance.

Le sport ne se limite pas à l'objectif «santé», mais représente également un outil important d'éducation, d'apprentissages, et de sociabilité.

Comme le souligne la Société française de santé

publique, l'activité physique est un déterminant important de la santé globale, et ses bénéfices ont été largement démontrés. Un mode de vie physiquement actif est un des leviers d'amélioration de la santé, il intègre la pratique de diverses activités physiques et sportives pour les bienfaits associés sur la santé globale et tend à réduire le temps passé assis.

LE COMITÉ FÉDÉRAL SPORT SANTÉ DE LA FFSA

Il comprend des membres actifs, élus du comité directeur, médecins engagés dans le Sport Adapté, des conseillers techniques nationaux et tous les conseillers techniques fédéraux référents régionaux Sport santé. Il est présidé par Fabienne Mangoni Pagotto

Ses objectifs poursuivis sont inscrits :

1. Dans le cadre du projet fédéral FFSA à travers la promotion de la santé par le sport, compte tenu des spécificités du public, autour de 3 thématiques :

- Prévention de la sédentarité chez les jeunes
- Prévention de la perte d'autonomie chez les adultes
- Développement des capacités d'autonomie de déplacement (AP Sport Adapté pour les personnes avançant en âge et développement du lien social par le sport)

2. Dans le cadre du Plan national « SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE », à travers :

- Les plans de santé publique en sport santé, autour de 2 objectifs majeurs :
 - * Réduire le temps passé à des activités sédentaires
 - * Augmenter le temps d'activités physiques

- Les plans régionaux sport santé bien-être (PPSBE), suite à l'instruction des ministères en charge de la Santé et des Sports. Ils s'adressent entre autre aux personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ces plans sont souvent portés par l'ARS et la DRJSCS

3. Dans le cadre du projet de PROTOCOLE SPORT SANTÉ mené par le CNOSF :

- Participation de la FFSA aux travaux de la Commission mixte (CNOSF + SFMES) avec le pôle ressource de la commission médicale du CNOSF.
- Participation à des vidéoconférences sur les thèmes de l'obésité, des maladies cardiovasculaires, du cancer, de la perte d'autonomie.
- Production par les CFSS, à partir des propositions de chaque comité fédéral des 40 fédérations sportives participantes, de protocoles sport-santé aboutissant à l'élaboration de la 1^o ébauche d'un dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives « MEDICOSPORT SANTÉ » en décembre 2015.
- La FFSA y figure avec un protocole de « MARCHÉ SANTÉ SPORT ADAPTÉ ».

LES ACTIONS DU COMITÉ FÉDÉRAL AU SEIN DE LA FÉDÉRATION

- Mise en place de 20 référents sport santé formés et implantés sur 20 ligues.
 - Organisation de 3 regroupements nationaux des référents « sport santé » au CREPS de Vichy :
 - du 10 au 12 décembre 2014 avec une intervenante sur le thème « l'impact de la pratique physique sur la santé »
 - du 24 au 26 novembre 2015, avec une intervenante du CNOF sur le thème de « la prescription des APSA santé »
 - du 12 au 14 décembre 2016 avec un intervenant sur le thème du « vieillissement et de l'AP ».
 - Publication d'un Carnet de suivi individuel en direction des sportifs.
 - Rédaction d'un Guide « Bouger avec le sport adapté ».
 - Aide à la mise en place d'évaluations sur la qualité de vie, la condition physique.
 - Développement du programme « bien manger, bien bouger ».
 - Aide à la rédaction de projets en APSA santé, intégrés au projet des établissements médico-sociaux.
 - Aide à la mise en place de partenariats avec les ARS, agences régionales de santé.
 - Création d'une application pour le traitement des évaluations « sport santé » au sein des établissements Médico-Sociaux.
- Recueil de données statistiques individuelles d'indicateurs sport santé.
- Participations de la commission :
 - à la journée « Sentez-vous sport », à la Maison du sport français le 03/06/14
 - à la journée Sport Santé du 9 décembre 2015 sur le thème « Bouger avec le sport Adapté – Particularités des sportifs SA »
 - Organisation du colloque « santé mentale et APA » le 27/01/2017.

LE DOSSIER MÉDICOSPORT - SANTÉ AVEC LE CNOF

La Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 avait entériné l'Activité physique et sportive comme thérapeutique non médicamenteuse.

Depuis 2014, la FFSA a participé à des réunions organisées par la commission mixte médicale du CNOF.

Un décret a été publié le 30 décembre 2016 sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des

patients atteints d'une affection de longue durée (« sport sur ordonnance »).

La liste de ces certifications est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés des sports et de la santé, sur proposition du Comité national olympique et sportif français.

La FFSA a proposé un protocole « Marche Sport Santé Sport Adapté » qui s'inscrit dans ce dispositif national.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DU CFSS POUR LA PROCHAINE MANDATURE 2017-2021

- Participation à la mise en place de la nouvelle version du guide Médicosport-santé du CNOF (avril –juin 2017)
- avec introduction d'autres disciplines sportives.
- Participation aux visioconférences sur nouvelles thématiques « arthrose et lombalgie », « l'enfant, les maladies neurologiques et psychiatriques et la grossesse ».
- Finalisation, d'un outil électronique d'aide à la prescription dématérialisée : le MÉDICOSPORT SANTÉ mise à disposition des médecins généralistes et des professionnels sportifs en 2017
- Utilisation d'outils d'évaluation Sport santé en 2017 :
 - Carnet de suivi sport santé évolutif et Guide « Bouger avec le Sport adapté ».
 - Podomètres et Sac mallette d'évaluation de la condition physique.
 - Application de recueil d'évaluations « sport santé » au sein des EMS.
 - Application de recueil d'indicateurs de santé individuels anonymisés.

- Poursuite des objectifs de développement du SPORT SANTÉ au sein de la FFSA :
 - en sensibilisant à l'importance d'une APSA régulière et pour les associations sportives liées à un établissement spécialisé la nécessité de faire partie du projet d'établissement.
 - en proposant et accompagnant la mise en place de Programmes Réguliers Personnalisés
 - en Proposant des passerelles vers des pratiques sportives en associations «sport adapté», ou en club ordinaire.
 - en prévenant la sédentarité chez les jeunes et la perte d'autonomie chez les adultes.
 - en poursuivant les actions des référents Sport santé dans les régions par l'accompagnement à la mise en place de projets APSA en corrélation avec le projet d'établissement médicosocial, à savoir :
 - l'utilisation de bracelets connectés après les podomètres ;
 - l'extension de la formation SPORT SANTÉ aux CTF des CDSA ;
 - prochain thème à développer : PEC handicap psychique en sport santé.

Fabienne MANGONI
Chargée de mission Sport Santé

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉTUDES ET RECHERCHES 2016

La commission études et recherches de la fédération a été créée en 2001 avec pour objectifs d'accroître nos connaissances de la personne en situation de handicap mental ou psychique au travers du sport en confrontation avec son environnement. Il s'agit de dépasser l'aspect techniciste de l'activité et d'essayer de comprendre la complexité des interactions qui se jouent. De ce point de vue nous avons regroupé, pour constituer cette commission originale dans une fédération, des chercheurs universitaires s'intéressant aux relations entre handicap mental (déficience intellectuelle et/ou troubles psychiques) et pratiques sportives. Réunie de manière régulière, la commission étudie des questions auxquelles la fédération se trouve confrontée, et propose des protocoles de recherche pour tenter de les éclairer d'un regard

scientifique.

En 2016, Les travaux de la commission études, recherches et publications de la FFSA se sont centrés sur la finalisation de l'étude engagée en novembre 2013. «L'intégration des athlètes déficients intellectuels dans le mouvement paralympique et conséquences institutionnelles, sociales et identitaires» sous la direction d'Anne Marcellini, membre de la commission, professeur d'Université à Lausanne. L'étude «activités physiques et sportives, médication et habitudes de vies des personnes en situation de handicap mental» qui devait se dérouler sous la direction de Gilles Bui-Xuan professeur honoraire et membre de la commission et Roy Compte sociologue et président de la commission n'a pu se réaliser mais reste toujours d'actualité.

L'INTÉGRATION DES ATHLÈTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS DANS LE MOUVEMENT PARALYMPIQUE ET CONSÉQUENCES INSTITUTIONNELLES, SOCIALES ET IDENTITAIRES

Les hypothèses de travail formulées :

> L'intégration paralympique des sportifs déficients intellectuels va générer des transformations majeures à la fois pour l'organisation fédérale qu'est la FFSA et pour les acteurs de celle-ci, qu'ils soient sportifs, entraîneurs, cadres techniques ou bien élus, décideurs, bénévoles de cette fédération. Deux niveaux d'analyse ont été retenus :

- 1) Une sociologie des « carrières » des athlètes de haut niveau et de l'encadrement : étude des répercussions sur les acteurs et les pratiques de l'entraînement et du sport de haut-niveau à la FFSA
- 2) Une sociohistoire de l'association et des transformations associatives : étude des répercussions sur l'organisation fédérale de la FFSA, en interne et dans ses relations avec son environnement.

Concernant l'organisation c'est-à-dire la Fédération l'étude montre :

Une transformation de la dynamique fédérale avec:

- Un engagement progressif vers la compétition récompensé et valorisé.
- Des acteurs fédéraux anciens soutenant ce développement : des passeurs.
- Une nouvelle génération d'acteurs fédéraux dans l'encadrement sportif.
- Un processus de réduction des situations de handicap par la découverte de nouvelles capacités chez les sportifs.
- Des éducateurs sportifs qui se professionnalisent dans le monde médico-social.
- L'appropriation et la défense de la FFSA par ses «bénéficiaires» c'est-à-dire les sportifs du sport adapté. Ainsi on remarque qu'une organisation pour autrui comme la FFSA est dynamisée par ses bénéficiaires qui en deviennent les promoteurs.

C'est une évolution remarquable dans l'appropriation identitaire des sportifs concernés. Par ailleurs les controverses Sport de haut niveau / Sport de loisir sont toujours latentes.

Un rapport a été remis et doit donner lieu en 2017 à un ouvrage marquant une étape dans la transformation des représentations du sport handicap et de l'impact de ces représentations dans la nouvelle «notoriété» institutionnelle de la FFSA.

Les publications en 2016 :

De nombreux articles réalisés pour différentes revues mettant en exergue le travail fédéral dans ce domaine ainsi que la participation à des colloques, ont ponctué et valorisé le travail de la commission. Vous avez également à votre disposition le dernier ouvrage réalisé « Sport et handicap psychique : le sport autrement » qui aborde un sujet complexe et qui offre quelques éléments d'argumentation.

Roy COMPTE
Vice-président chargé de la formation, études,
recherches et publications

RAPPORT SUR LA FORMATION SUR LA PÉRIODE 2013 - 2016

TABLEAU COMPARATIF

ANNÉE	2013	2014	2015	2016
STAGES	104	117	120	107
STAGIAIRES	1106	1120	1189	1117

Sur la période, nous observons une certaine stabilité. Les variations proviennent en partie, pour le nombre de stages, sur la mise en œuvre de modules d'AQSA (-13 entre 2016 et 2015 par exemple). D'autre part, si nous avons la possibilité, dans le domaine de la professionnalisation, d'organiser annuellement un démarrage de formation dans le cadre du DEJEPS « activités physiques et sportives adaptées », le nombre d'inscrits est en décroissance (18 à 20 sur la période 2013-2015 ; 14 en 2016). Ces deux observations expliquent également la diminution du nombre d'inscriptions entre 2015 et 2016. Nous verrons plus en détail la répartition de l'ensemble des actions de formation par domaines plus loin.

D'autre part, n'apparaît pas dans ce bilan, la mise en œuvre du CQP « moniteur en Sport Adapté » à partir de 2016. Ces actions de formation professionnalisantes ont vocation à être développées par les ligues. Elles sont coordonnées au niveau national par Trans'formation qui est impliqué tout autant dans la phase de conception, de préparation et de suivi, que dans l'accompagnement des ligues (appropriation du dispositif, formation de formateurs, formation de tuteurs dans certains cas, suivi des certifications) et

Au regard des enjeux de développement de la FFSA, il est important de souligner qu'à la fin de cette olympiade, deux dispositifs ont vu le jour :

- CQP « moniteur en Sport Adapté », diplôme professionnel de la branche du sport permettant d'assurer un premier niveau de professionnalisation exclusivement au service du développement des associations sportives avec des premiers diplômés en 2017 ;
- DESJEPS « Sport Adapté », diplôme d'Etat de niveau II (bac+3), permettant aux équipes d'encadrement des pôles « France » d'obtenir une qualification reconnue dans le champ de l'optimisation de la performance. C'est un enjeu

majeur pour la fédération. Elle démontre ainsi sa capacité à concevoir un dispositif de formation spécifique aux problématiques qu'elles rencontrent dans le développement du haut niveau sans passer par les fédérations délégataires des disciplines sportives concernées. Cette formation démarrera début 2017.

La fédération dispose dorénavant d'une véritable filière de formation professionnalisante, ce qui n'avait jamais été le cas antérieurement.

Un autre enjeu du projet fédéral était de favoriser le développement des actions de formation dans les territoires. Le fait que les ligues positionnent progressivement des missions spécifiques sur la formation pour certains de leurs salariés implique une professionnalisation de ceux-ci et facilite le travail de coordination et de développement. Au niveau national, cette évolution induit une place plus importante à la formation des acteurs territoriaux et à la coordination des actions.

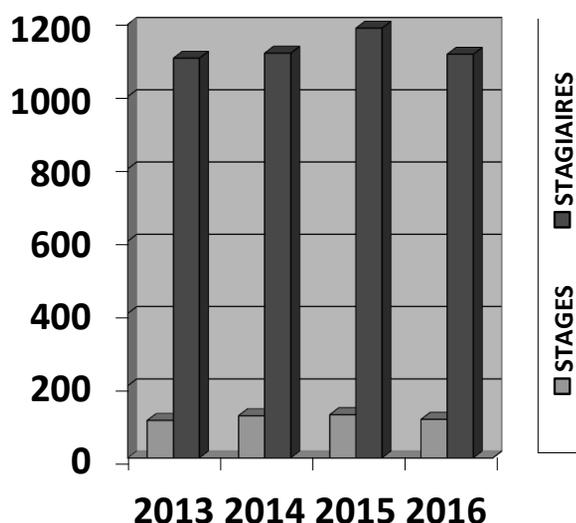
Il demeure toutefois des domaines de développement pour les disciplines du sport adapté qui ne sont pas aujourd'hui suffisamment développés, notamment les formations fédérales d'initiateur et d'entraîneur. Ce sont des missions qui relèvent principalement de la responsabilité des commissions sportives nationales mais qui auraient à gagner dans l'accompagnement et la mise en œuvre des dispositifs d'une coordination avec Trans'formation.

Des difficultés sont aussi présentes au niveau des AQSA/AESA qui sont des formations très fortement territorialisées. Beaucoup de candidats, une fois le module 1 suivi (connaissance des publics et de leurs environnements) ne trouvent pas de module 2 en lien avec leur discipline sportive. Les stagiaires, au regard des attentes de leurs employeurs, sont peu mobiles.

En conclusion, il est à préciser également que les réformes successives de la formation professionnelle et les délais qui ont conduit, en particulier dans le domaine du financement, à les mettre en

œuvre dans nos secteurs professionnels de prédilection, ont eu un impact sur notre activité, comme pour l'ensemble des organismes de formation.

STAGES ET STAGIAIRES RÉPARTITION PAR DOMAINES DE FORMATION



Trans'Formation, organisme national de formation de la FFSA, a pour mission à la fois le développement des formations en lien avec l'encadrement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental ou psychique et également la proposition d'actions de formations plus transversales organisées sous formes de thématiques. Pour ces dernières, nous sommes dans une dimension de concurrence importante avec de très nombreux organismes de formation sur le territoire.

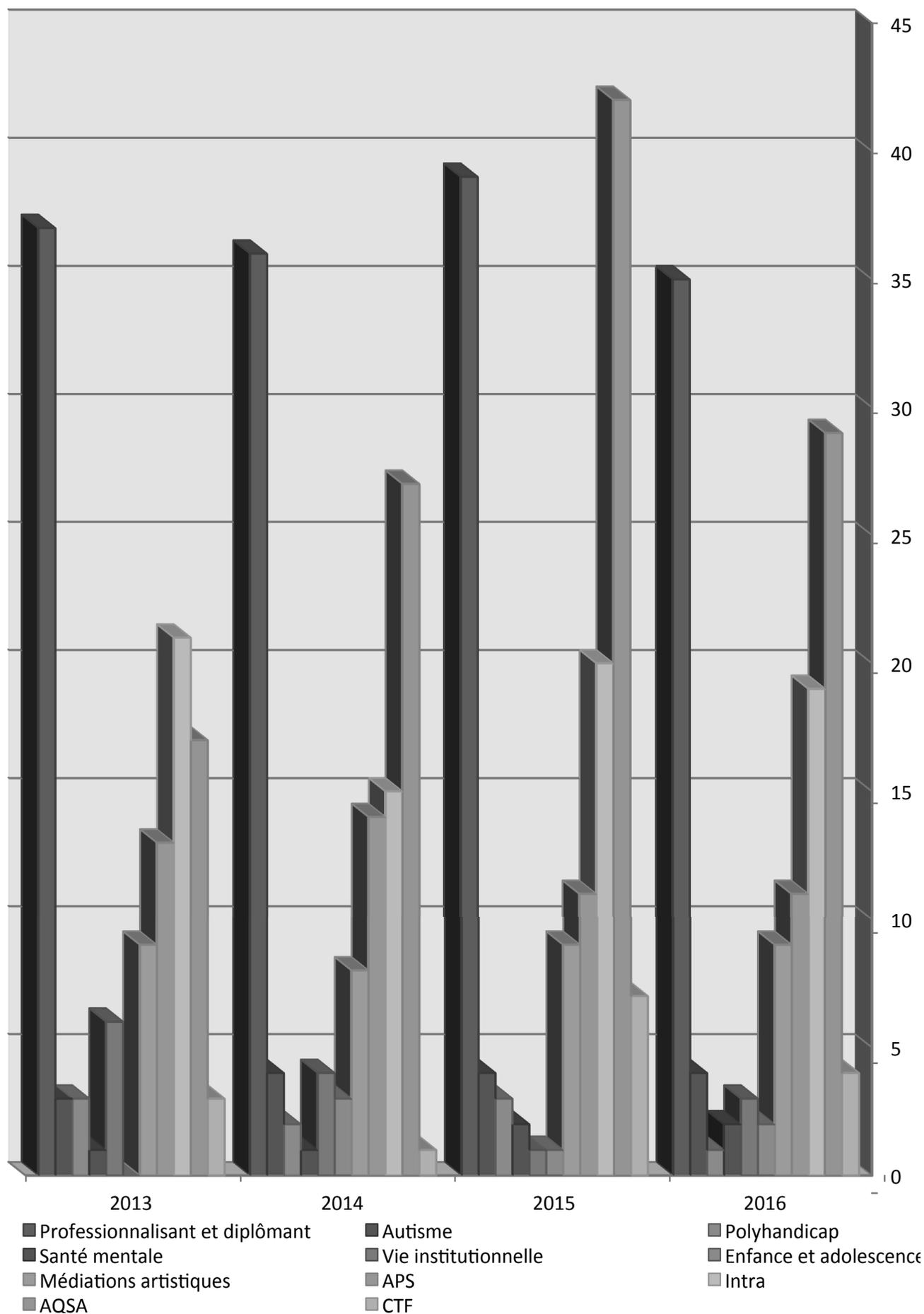
Le tableau, ci-dessus, représente pour l'olympiade les différents domaines de formation. Avant d'entrer dans une lecture plus détaillée, il apparaît important de souligner que certaines actions sont comptabilisées deux fois. Dans le cadre des formations professionnalisantes comme le DEJEPS « activités physiques et sportives adaptées », les candidats ont la possibilité de choisir des options en lien avec certains domaines de formation (autisme, polyhandicap ...) afin d'être au plus proche de leurs projets professionnels. Ces stages sont aussi ouverts à d'autres professionnels qui ne suivent pas la formation au DEJEPS.

A la lecture de ce graphique, un premier constat s'impose : c'est dans le domaine de la professionnalisation de l'encadrement des pratiques d'acti-

vités physiques et sportives adaptées et de sport adapté que les actions sont les plus nombreuses : DEJEPS, AQSA, domaine de formation lié aux APSA. C'est en quelque sorte le cœur d'activité de la FFSA. Si les AQSA sont comptabilisées ici, c'est qu'elles s'adressent à des professionnels des métiers du sport et de l'animation qui disposent déjà d'un diplôme professionnel reconnu.

Dans la continuité des formations en lien avec le développement fédéral, un plan de formation annuel à l'attention des conseillers techniques fédéraux (CTF) a été mis en place, que ce soit par la préparation au professorat de sport, l'organisation d'un séminaire annuel, des formations de formateurs ou des regroupements spécifiques à des disciplines sportives ou des secteurs de pratique de la fédération. Ces actions ont un impact réel sur la professionnalisation de ces acteurs essentiels au développement de la fédération et sur la cohérence entre les différentes strates du projet fédéral.

Un autre domaine s'est également développé, celui des formations en intra, c'est-à-dire à la demande de structures spécialisées en particulier. D'une activité qui était quasiment nulle il y a quelques années, nous parvenons aujourd'hui à mettre en œuvre une vingtaine d'actions annuel-



45

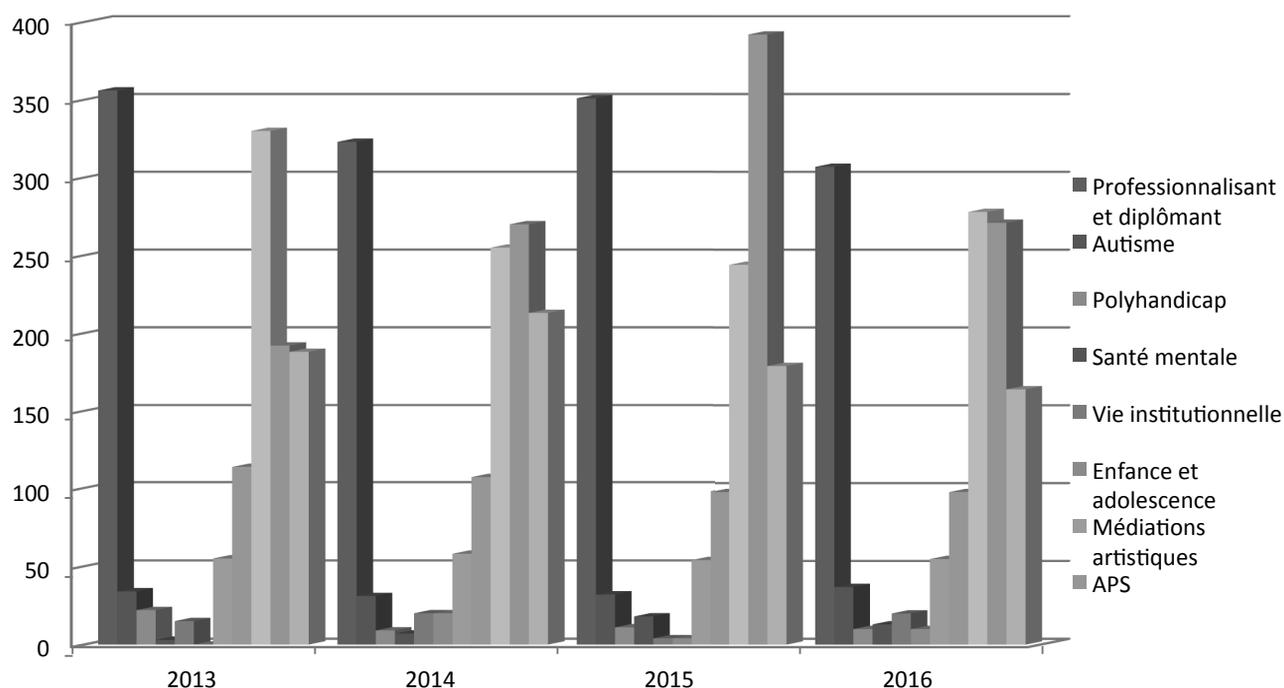
lement. La majorité de ces formations relèvent de thématiques, hors pratique d'activités physiques et sportives adaptées. (balnéothérapie, snoezelen, médiations artistiques et corporelles, des médiations autour du jeu en lien avec l'autisme ou à des problématiques transversales : écrits professionnels, conception et animation d'ateliers, analyse de la pratique ... Ces formations montrent notre capacité à diversifier notre offre de formation et à nous inscrire dans le champ concurrentiel de la formation dans ce domaine..

Pour les autres domaines, les actions réalisées sont pratiquement identiques à l'offre que nous proposons dans le programme annuel, c'est le cas de l'autisme et des médiations corporelles, du polyhandicap, des médiations artistiques, à un degré moindre de la santé mentale.

Le domaine pour lequel entre offre et réalisations les écarts sont plus conséquents est « Vie institutionnelle ». Si certains stages comme la fonction de coordonnateur sont pérennes, il est impossible d'avoir une visibilité à moyen terme pour les autres. Toutefois, une partie des formations en intra se réalisent ou des devis sont demandés par des institutions car les stages proposés les intéressent. C'est pour cela que nous les maintenons dans le programme.

Pour ces formations, il est important de trouver un positionnement particulier afin de proposer des « alternatives » à ce qui est principalement mis en œuvre par d'autres organismes, par exemple les formations sur l'autisme sont axées sur des supports d'activités et d'animation.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR DOMAINES DE FORMATION



Ce tableau représente le nombre d'inscrits par domaines de formation. Certaines inscriptions peuvent apparaître dans des domaines différents. Il nous faudrait dissocier pour certaines options du DEJEPS APSA ceux qui y sont au titre de ce diplôme et ceux qui suivent uniquement un module (par exemple pour les formations sur l'autisme ou les formations ayant des supports d'activités physiques et sportives).

Une partie des commentaires ayant présidé à l'analyse de la répartition des stages par domaines peuvent être transposés. Les dynamiques importantes se retrouvent pour les formations professionnalisantes et diplômantes, les formations en intra et les formations en vue de l'obtention de l'AQSA. Pour ce qui relève de la formation des CTF, l'organisation d'un séminaire annuel regroupant en moyenne 130 personnes explique également que ce domaine apparaisse comme un élément fort.

Certains domaines de formation (vie institutionnelle, enfance et adolescence, santé mentale, polyhandicap) demeurent encore balbutiants : peu d'actions réalisées et pour certains un nombre d'inscrits encore limité. Nous devons à l'avenir apporter une attention particulière à faire connaître ces dispositifs et à les faire évoluer.

En conclusion, nous observons une certaine stabilité sur l'ensemble de cette olympiade. Les fluctuations sont relativement marginales sauf pour le DEJEPS APSA, avec une diminution des inscriptions en 2016 ainsi que pour les AQSA.

PERSPECTIVES 2017 – 2020

Les nouveaux enjeux Pour la FFSA, et la formation

- les évolutions des délégations ministérielles pour les fédérations en charge d'une discipline sportive ;
- la poursuite de son développement sur les territoires avec la mise en œuvre de la réforme territoriale ;
- la « révolution » des classifications des sportifs dans le champ compétitif et la responsabilité des commissions sportives nationales ;
- une filière de diplômes professionnels permettant aux acteurs du sport adapté de développer des projets professionnels à long terme ;
- une professionnalisation progressive des acteurs de l'optimisation de la performance en sport adapté par la mise en œuvre du DESJEPS ;
- la réforme de la formation professionnelle et son impact sur l'organisme de formation de la FFSA ;
- avec la réforme des diplômes du travail social, mener des actions pour que des formations spécifiques au sport adapté puissent être intégrées à ces nouveaux dispositifs, cet objectif passe là encore par une mobilisation des ligues et de leurs « référents » formation.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs, mais ils montrent la nature des défis auxquels la fédération va être amenée à répondre.

La formation y occupera une place particulière. Au-delà des actions de formation que Trans'Formation organise ou coordonne et qui doivent encore s'accroître, il y a une volonté de s'inscrire plus dans la transversalité et d'accompagner les différentes acteurs tant au niveau national que sur le plan des territoires durant ces quatre nouvelles années.

En reprenant les enjeux, les objectifs portent sur :

- dans le cadre des politiques ministérielles, avoir une dynamique de formation pluriannuelle vis-à-vis des acteurs des fédérations qui se sont positionnées sur le para-adapté en ayant des propositions de formation exigeantes permettant de

faire reconnaître l'expertise de la fédération au regard des problématiques singulières des personnes en situation de handicap mental ou psychique qui relèvent de sa délégation, en insistant également sur les enjeux spécifiques de l'encadrement en sécurité de ces sportifs ;

- aujourd'hui la majorité des ligues se sont engagées dans des actions de formation (comme les AQSA/AESA, le CS AIPSH, le CQP pour certaines d'entre elles ...) en coordination avec Trans'Formation. L'activité de formation nécessite des compétences particulières. Si des formations de formateurs sont proposées annuellement dans le cadre de la FPC des CTF, il est important, d'autant plus avec le regroupement de certaines régions, que les ligues puissent disposer d'un « référent » formation chargé de coordonner l'ensemble des formations sur un territoire. Trans'Formation aura pour objectif d'accompagner ce positionnement professionnel en lien avec les instances ;
- le constat que nous pouvons faire est que les formations fédérales d'initiateur, d'entraîneur en sport adapté dans des disciplines sportives ayant une réglementation demeurent peu développées hormis dans quelques disciplines. Dans le cadre de la transversalité, il semble indispensable que les « référents » formation des commissions sportives nationales puissent être accompagnés dans le développement de leurs actions et qu'ainsi les commissions puissent remplir une mission de formation des encadrants des clubs « Sport Adapté ». Cela passe entre autres par une analyse des besoins en lien avec les bassins de pratique pour chaque discipline. Il y a donc des synergies entre les ligues, commissions et Trans'Formation à initier pour favoriser l'évolution des compétences d'encadrement sportif ;
- nous disposons aujourd'hui d'une véritable filière de formation professionnalisante : CQP – DEJEPS – DESJEPS. C'est une première dans l'histoire de la fédération ; chacune de ces qualifications dispose de prérogatives d'exercice professionnel particulières. Il est donc important que chacun

des acteurs de ces formations soit en mesure de préciser aux stagiaires la nature des métiers qui peuvent être envisagés, mais aussi de lui permettre de se construire des parcours professionnalisant au regard de ses projets. L'évolution des textes réglementaires des diplômes d'Etat permettra de reconnaître des compétences acquises dans un autre dispositif. Nous assurerons ainsi une forme de promotion sociale pour les encadrants et en même temps, nous garantirons la qualité des interventions auprès des sportifs licenciés à la FFSA ;

- les dispositifs du sport de haut-niveau en sport adapté se sont construits à partir du cadre réglementaire du ministère des sports et des compétences développées par les expériences des différents entraîneurs depuis 2009. La mise en œuvre d'une véritable formation professionnelle (DESJEPS « Sport Adapté ») devrait conduire à des évolutions significatives des dispositifs d'encadrement et d'entraînement des sportifs de haut-niveau et des groupes « France » dans certaines disciplines ;

- pour pouvoir mener à bien ces chantiers, il est indispensable que l'organisme de formation de la FFSA s'adapte aux nouvelles obligations de la formation professionnelle – référencement, formations accessibles dans le cadre du CPF, qualité d'une action de formation
- un autre point nécessitant une attention particulière, une meilleure communication pour contribuer à la reconnaissance de nos actions de formation. Cela passe aussi par un rapprochement avec les représentants des employeurs du secteur afin de les sensibiliser aux obligations d'encadrement ;
- s'impliquer dans l'intégration de dispositifs de formation sport adapté dans les formations du travail social rénové, dans une logique de parcours, c'est-à-dire favoriser l'acquisition de qualifications fédérales pouvant ensuite reconnues dans les dispositifs des diplômes professionnels.

Roy COMPTE
Vice-président chargé de la formation, études,
recherches et publications

BILAN 2016 DE LA COMMISSION MÉDICALE NATIONALE

La Commission médicale nationale s'est réunie deux fois, une fois dans sa composition restreinte et une fois en composition élargie aux médecins régionaux et kinésithérapeutes des pôles haut niveau. La DTN a toujours été présente lors des réunions et les échanges constructifs.

Actions mises en place :

- Suivi des championnats de France, de leur organisation des premiers secours et des retours (contrat médecin/COL et questionnaire d'accidentologie).
- Dossiers médicaux des sportifs éligibles à l'international et des sportifs T21 avant déplacements à l'international ; l'objectif étant d'avoir un dossier minimal à jour en cas de problème de santé lors d'un déplacement.
- Travail sur la surveillance médicale réglementaire nécessaire pour les sportifs FFSA en sus du socle commun.
- Recrutement de kinésithérapeutes du sport (un par discipline HN). Exhaustivité des retours des bilans de stage et compétitions à l'international.
- Structuration des missions des médecins de l'équipe de France/discipline pour recrutement et contractualisation début 2017.
- Organisation du 3^e colloque national FFSA santé mentale et activité physique, Paris CNOSEF.
- Présence aux réunions de la commission médicale du CNOSEF.
- Suivi et diffusion des textes réglementaires concernant le certificat médical de non contre-indication à la pratique.
- Participation à la construction du dossier d'éligibilité FFSA.
- Concernant la discipline plongée et activités subaquatiques : il a été arrêté qu'un certificat médical établi par un médecin habilité par la FFESM est nécessaire même pour les baptêmes.

Difficultés :

- Un retour non exhaustif des contrats et questionnaires d'accidentologie sur les championnats de France.
- Malgré les sollicitations, il n'y a pas encore un médecin par ligue.

Perspectives :

- Un médecin par ligue (missions définies dans le règlement intérieur de la commission médicale nationale).
- Mettre en place un nouveau modèle de certificat médical de non contre-indication dans le respect de la législation à compter de la saison 2017/2018.
- Mettre en place des outils pour le remplissage de l'autodiagnostic annuel en vue du renouvellement de licence.
- Proposer un modèle de rédaction de certificat médical pour l'éligibilité FFSA des sportifs qui ne seraient pas dans un établissement inscrit sur la liste proposée par la FFSA.
- Mettre en place un médecin des équipes de France par discipline et lieu de regroupement.
- Mettre en place un regroupement des psychologues intervenant sur les pôles HN.
- Poursuivre la commission médicale élargie à un rythme annuel.
- Structurer avec la DTN, une réunion annuelle conjointe DTN/CMN.
- Accompagner le médecin qui prendra en charge la surveillance médicale réglementaire à compter d'avril 2017, le Dr Catajar ayant souhaité mettre fin à son contrat.
- Poursuivre les travaux sur la santé des sportifs FFSA avec spécificités par discipline et typologie du handicap mais aussi en lien avec le comité sport santé.

Catherine FAYOLLET
Vice-présidente chargée de la structuration
de la pratique des APS dans le secteur
du handicap psychique
Médecin fédéral national

BILAN 2015-2016 – PERSPECTIVES 2017 SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR) DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément à l'article R.213-4 du code du sport, la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) a désigné le Docteur Nathalie CATAJAR chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance annuelle des sportifs inscrits sur la liste du haut niveau et dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment).

Il a notamment la charge de recevoir et d'analyser les résultats (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 à A 231-7 du code du sport.

Au vu de cette surveillance, il peut établir, le cas échéant, un certificat de contre-indication à la par-

ticipation aux compétitions sportives au vu des résultats de la surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau et inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau (espoirs notamment). Ce bilan fait état des modalités de mise en œuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance. Il est présenté par le médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

ÉLÉMENTS D'ORGANISATION

50

- **116 sportifs ont été suivis dans le cadre de la surveillance règlementaire en 2015, et 104 en 2016.** Ils sont répartis sur **6 disciplines sportives**, et regroupés sur **quatre lieux**.

	SHN		ESPOIRS		PARTENAIRES ENTRAÎNEMENT		LIEUX D'IMPLANTATION
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	
Toutes disciplines	75	64	34	34	7	6	
Athlétisme	18	17	10	5	1	0	Creps de Reims
Basket Ball	11	10	0	3	1	0	INSEP Paris
Football	14	11	1	2	1	0	Creps de Reims
Natation	10	6	11	10	0	1	Creps de Poitiers
Tennis de Table	10	10	11	13	4	5	Creps de Poitiers
Ski	12	10	1	1	0	0	Villars de Lans

- **Le fonctionnement des pôles est basé sur des regroupements en « stage »** toutes les 5 semaines environ et **des entraînements « club » sur les lieux de vie** des sportifs.

- La fédération est dotée d'un **logiciel médical de suivi du SMR : le logiciel Askamon**. Il est opérationnel dans deux des établissements d'accueil des SHN (Creps) mais non disponible à l'INSEP et à Villars de Lans. L'incrémentation est très partielle, d'autant plus que des remplissages de bases spécifiques SHN sont exigées par

ailleurs. L'ensemble de ces saisies redondantes et chronophages n'amènent aucune plus-value pour l'engagement sportif.

- **Les infirmières des Creps de Reims et de Poitiers sont la plus part du temps à l'initiative de la programmation** des examens à réaliser, en lien avec les responsables sportifs des pôles. Cette planification est une plus-value importante, qui n'est pas retrouvée au sein de l'INSEP.

- **Les pôles ski et basket ont des médecins référents** qui participent activement à la mise en place de la SMR.

OBSERVANCE ET STATISTIQUE QUANTITATIVE

- Toutes disciplines confondues, les pourcentages de suivi de la SMR sont les suivants :

	SHN		ESPOIRS		PARTENAIRES ENTRAÎNEMENT	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Nombre de sportifs concernés	75	64	34	34	7	6
Taux de suivi complet	27 %	34 %	29 %	44 %	0 %	29 %
Taux de suivi au moins partiel	67 %	56 %	56 %	41 %	86 %	43 %
Absence de suivi	7 %	9 %	15 %	15 %	14 %	29 %

➤ Les disparités constatées antérieurement entre les disciplines se sont estompées. La présence d'un médecin en charge spécifiquement de la discipline au sein du pôle ski et du pôle basket a permis la réalisation quasi exhaustive des attendus de la SMR.

➤ Concernant les suivis partiels, les causes sont majoritairement liées aux difficultés de récupéra-

tion des examens dentaires, non réalisés dans les Creps, pour lesquels les sportifs doivent être plus autonomes.

➤ Les examens cardiovasculaires (échographie cardiaque et épreuve d'effort) sont à jour pour 100 % des SHN et pour 89 % si on inclut les espoirs et partenaires.

ÉLÉMENTS QUALITATIFS RETROUVÉS PAR LA SMR

➤ **Appareil cardiovasculaire :**

Un sportif est porteur d'une CIV membraneuse de petit débit, sans dilatation des cavités. Le suivi cardiologique spécifique est fait.

Une modification électrocardiographique découverte lors de la SMR a conduit à une suspension provisoire de l'activité avant bilan complémentaire.

➤ **Appareil locomoteur :**

Six sportifs ont bénéficié d'explorations complémentaires suite au bilan de la SMR : localisation 1 épaule, 5 membres inférieurs.

➤ **Appareil neurologique :**

Un sportif a bénéficié d'une demande d'exploration complémentaire pour évaluation d'une comitialité sans bilan récent et au traitement peu adapté.

➤ **Bilan biologique et bandelette urinaire :**

Quatre pathologies ont été détectées : deux carences martiales et deux hyperleucocytoses.

➤ **Bilan psychologique :**

La FFSA accueille des sportifs déficients intellectuels ou psychiques. Les problèmes psychologiques y sont fréquents, la réponse à cet item ne

me paraît pas pertinente dans le cadre d'un recueil épidémiologique.

Cependant à noter, une situation d'urgence a été détectée lors de la SMR avec une suspension temporaire de l'activité du sportif.

➤ **Bilan diététique ou nutritionnel :**

L'état nutritionnel et la relation à l'alimentation sont assez spécifiques pour le public déficient. Les anomalies de bilan sont fréquentes.

Ces aspects nutritionnels sont à prendre en compte sur un versant éducatif en complément du volet médical, en lien avec l'encadrement notamment la personne en charge de l'accompagnement de la vie quotidienne.

➤ **Bilan en podologie :**

Le pôle ski a mis en place des consultations de podologie avec l'objectif d'amélioration de troubles posturaux mais aussi à visée éducative et préventive dans le cadre de l'hygiène corporelle.

Une amélioration des chaussages et une absence de pathologies liées à la macération sont constatées depuis cette mise en place.

Deux contre-indications temporaires ont été posées suite à la SMR, une en 2015 et une

en 2016. Les deux sportifs ont pu reprendre le sport de haut niveau après une durée de 2 mois pour la première situation et 1 mois pour la seconde.

MODALITÉS RETENUES POUR LA SMR 2017

➤ Contexte :

Par arrêté relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut niveau en date du 3 juin 2016, les modalités sont revues. Les exigences régaliennes sont minorées et ne concernent que les SHN. Les fédérations sportives peuvent prendre la responsabilité de mettre en place un contenu complémentaire pour les SHN, les sportifs Espoirs et les collectifs nationaux. Suite aux travaux menés en commission médicale restreinte, un document de proposition a été rédigé par le médecin coordonnateur de la SMR et présenté par le médecin fédéral au comité directeur pour validation.

Bilan réalisé à Paris le 15/01/2017, Dr Nathalie CATAJAR

Dr Nathalie CATAJAR
Médecin coordonnateur
Surveillance médicale réglementaire des Sportifs
de Haut Niveau
Fédération Française du Sport Adapté
3 rue Cépré – 75015 Paris
N° Ordre des médecins 93/11947
RPPS : 10002178456

➤ Outil de traçabilité :

Il existe au sein de la fédération une base informatique dite base « SHN » pour les suivis administratifs et sportifs. Sur cette base, il sera fait le recueil des dates de réalisation des examens attendues dans le cadre de la SMR ; un développement technique est lancé avec le service informatique de la FFSA sous la coordination du DTN en charge du haut niveau.

Pour des raisons réglementaires, la saisie sur la base SHN ne comportera aucun élément médical, les dossiers médicaux seront colligés au sein de la FFSA en version papier.

BILAN DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉLIGIBILITÉ FFSA 2016

Membres de la Commission

- Dr Catherine Bellamy Fayollet, psychiatre, titulaire de la capacité en médecine du sport, membre du Comité Directeur
- Marie-Paule Fernez, Directrice Technique Nationale
- Marc Truffaut, Président

2016 :

Plusieurs examens sur place au siège par le docteur Fayollet eurent lieu tout au long de l'année.

Athlétisme	Basket	Cyclisme	Football / Futsal	Handball	Natation	Ski	Tennis de Table
5	3	3	4	1	3	4	3

Nombre de dossiers examinés : **26**

Dont par discipline :

Athlétisme	Basket	Cyclisme	Football / Futsal	Handball	Natation	Ski	Tennis de Table
5	3	3	4	1	3	4	3

Nombre de dossiers validés

En 1^{ère} instance nationale : **25**

Dont par discipline

Athlétisme	Basket	Cyclisme	Football/ Futsal	Handball	Natation	Ski	Tennis de Table
5	3	3	4	-	3	4	3

25 dossiers ont été envoyés à INAS

Nombre de dossiers validés par la **Commission d'éligibilité INAS**

- En 1^{ère} instance : **19**

Dont par discipline

Athlétisme	Basket	Cyclisme	Football/ Futsal	Natation	Ski	Tennis de table	Tennis de Table
5	-	3	4	2	3	2	3

- En 2^e instance : 5

Basket	Cyclisme	Natation
3	1	1

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR EXERCICE 2016

Il revient au trésorier de vous présenter le rapport de gestion du Comité directeur pour l'exercice 2016. Le rapport de gestion a pour objet, non seulement d'être le reflet de la situation patrimoniale et financière de notre Fédération mais aussi de rendre compte de l'exécution du budget en montrant qu'elle est bien conforme aux missions de la FFSA et au Projet Fédéral.

Nous vous présenterons :

- 1 Le Bilan de la FFSA
- 2 Le Compte de Résultat de l'exercice 2016

1. LE BILAN

C'est-à-dire l'analyse de la situation patrimoniale et financière

I. BILAN ACTIF (en euros)

ACTIF IMMOBILISÉ

Il s'élève à la somme de :

1 704 063 € Brut – les amortissements de 230 801 € soit 1 473 263 € Net N-1 : 1 493 015 €

Qui se décompose ainsi : ce poste constitue l'outil de travail de la Fédération comprenant les immeubles, les agencements stables, le matériel de bureau permettant le bon fonctionnement de la Fédération.

Immobilisations incorporelles	63 168 € Net	N-1 : 81 129 € Net
Immobilisations corporelles	1 399 882 € Net	N-1 : 1 374 950 € Net
Immobilisations financières	10 213 € Net	N-1 : 36 935 € Net

Dans les immobilisations corporelles nous retrouvons l'impact de l'achat du siège en 2015

ACTIF CIRCULANT

2 133 870 € Brut **2 123 305 € Net** **N-1 : 2 387 947 € Net**

Ce poste est constitué en partie :

- des créances clients et autres créances net	1 086 408 €	N-1 : 1 485 570 €
- disponibilités	801 790 €	N-1 : 658 307 €
- charges constatées d'avance	235 107 €	N-1 : 244 070 €

TOTAL DE L'ACTIF **3 596 568 € Net** **N-1 : 3 880 961 Net**

II. BILAN PASSIF

Le Bilan Passif se compose de :

Fonds Propres et autres fonds associatifs

- Les fonds propres atteignent cette année	739 974 €	N-1 : 793 127 €
- Réserves	784 555 €	N-1 : 710 839 €
- Résultat de l'exercice	-51 153 €	N-1 : 71 070 €

- Subvention d'investissement sur biens non renouvelables net	6 572 €	N-1 : 8 572 €
- Provisions pour risques et charges (retraite) (Engagements dus aux titres des indemnités de fin de carrière)	54 352 €	N-1 : 47 945 €

Dettes

- Emprunts et dettes	1 101 142 €	N-1 : 1 160 973 €
- Fournisseurs et comptes rattachés	242 375 €	N-1 : 324 179 €
- Produits constatés d'avance	691 274 €	N-1 : 673 410 €
- Autres dettes	767 450 €	N-1 : 879 035 €

Dans ce compte nous trouvons les charges sociales, les congés payés, taxes et charges à payer ainsi que les charges à payer aux comités départementaux et régionaux.

- Ecart de conversion passif	0 €	N-1 : 2 293 €
------------------------------	------------	----------------------

TOTAL PASSIF	3 596 568 €	N-1 : 3 880 961 €
---------------------	--------------------	--------------------------

Événement survenu depuis la clôture de l'exercice :
Pas d'événement survenu depuis la clôture de l'exercice

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de **51 153 €** en totalité à la ligne report à nouveau.

2. COMPTE DE RÉSULTAT : PÉRIODE DU 01 /01/2016 AU 31/12/2016

Nous allons maintenant vous présenter le compte de résultat qui est le reflet de l'activité de la Fédération et l'adéquation de notre gestion avec le projet fédéral.

I. LES PRODUITS

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits nets d'exploitation s'élèvent pour l'exercice 2016 à	511 345 €	N-1 : 503 057 €
---	------------------	------------------------

Qui se répartissent ainsi :

• Ventes des marchandises (boutique)	5 091 €	N-1 : 2 179 €
• Prestations de services Trans'formation, le Mag et l'Agenda insertions	506 254 €	N-1 : 500 878 €
TOTAL	511 345 €	N-1 : 503 057 €

Soit une augmentation de **8 288 €** par rapport à l'année dernière.

Augmentation de **1,65 %** par rapport à N-1.

Il conviendra, durant la prochaine mandature de poursuivre l'effort en ce qui concerne Trans'formation afin que perdure ce service de la FFSA.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

• Autres Produits d'exploitation :	3 157 668 €	N-1 : 3 062 700 €
Dont :		
• Subventions d'exploitation *	1 034 290 €	N-1 : 1 058 846 €

Il convient d'ajouter que les indemnités versées par le Ministère aux Cadres Techniques transitaient par la Fédération, à compter du 1^{er}/01/2016 elles sont versées directement aux cadres par le Ministère.

• Cotisations (licences-cotisations clubs)	1 506 525 €	N-1 : 1 411 277 €
• Autres Produits (mécénat-partenariat- dons)	374 826 €	N-1 : 385 326 €
• Transfert de charges (postes ESQ)	241 289 €	N-1 : 207 252 €
• Les subventions d'exploitation proviennent pour l'essentiel du MJS.		

La ligne transfert de charges représente la part du CNDS et CNSA aide aux 7 postes nationaux au poste ESQ Emploi Sportif Qualifié.

PRODUITS FINANCIERS

Autres intérêts et produits assimilés	5 293 €	N-1 : 4 636 €
---------------------------------------	----------------	----------------------

<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	13 000 €	N-1 : 35 511 €
Proviennent d'opération de gestion (cf. information dans l'annexe des comptes annuels)		

TOTAL DES PRODUITS	3 687 307 €	N-1 : 3 605 903 €
---------------------------	--------------------	--------------------------

Par rapport à 2015 nous notons une hausse des produits d'un montant de **132 404 €**. Cette augmentation provient en majeure partie de la progression des licences cette année soit, **6,75%** pour une somme de **95 428 €**

II. LES CHARGES D'EXPLOITATION

• Achat de marchandises	52 713 €	N-1 : 93 732 €
• Autres achats non stockés	591 538 €	N-1 : 715 200 €

L'achat de marchandises comprend les achats textiles et diverses marchandises.

Les autres achats non stockés, les consommables, prestations services.

• Services extérieurs	152 974 €	N-1 : 155 369 €
-----------------------	------------------	------------------------

Ce poste regroupe les locations de véhicules, immobilières et assurances multiples

• Autres services extérieurs	1 392 120 €	N-1 : 1 399 021 €
------------------------------	--------------------	--------------------------

Ce poste regroupe les honoraires, les frais de déplacements, d'hébergement de la restauration des sportifs, de la DTN, de Trans'formation, des élus. Cette année nous avons poursuivi l'aide aux commissions sportives, et mis en place une commission Sport Adapté Santé qui a produit un guide et a organisé des réunions pour l'ensemble des référents sport adapté santé de l'hexagone.

Les présidents de ligues ont été invités à diverses manifestations mais surtout en plus de la réunion annuelle des présidents de ligues et de CD, les présidents de Ligue ont été invités à deux comités directeurs. C'est une volonté du Président et du Comité Directeur.

L'Assemblée générale de Grenoble en 2016 a été précédée du second Congrès Fédéral qui a réuni pendant deux jours tous ceux qui font vivre notre fédération sans oublier les sportifs et les DSF. Le congrès avant l'Assemblée générale est un moment fort de la vie de notre Fédération.

• Salaires et appointements*	638 010 €	N-1 : 529 529 €
• Impôts et taxes	49 826 €	N-1 : 36 129 €
• Charges sociales	222 693 €	N-1 : 186 216 €
Dotations aux amortissements	77 710 €	N-1 : 37 435 €
• Dont immobilisations corporelles	59 748 €	N-1 : 23 577 €

*y compris ceux des intervenants de Trans'formation

L'augmentation des salaires et charges sociales s'explique par le poste de directeur exécutif en année pleine, le paiement des congés non pris et le départ de deux salariés dans le cadre d'une rupture conven-

tionnelle.

Cette année 2016 la Fédération a accordé des subventions pour un montant de **490 268 €**

Contre **379 034 €** sur l'exercice précédent.

Charges financières	21 966 €	N-1 :	6 983 €
Charges exceptionnelles Sur opération de gestion	23 176 €	N-1 :	3 519 €
Dotations aux dépréciations * (cf. Information dans l'annexe des comptes)	0 €	N-1 :	23 011 €
TOTAL DES CHARGES	3 738 459 €	N-1 :	3 534 833 €
RESULTAT	-51 153 €	N-1 :	71 070 €

Il convient pour compléter cette présentation de vous présenter le tableau ci-dessous.

L'évaluation des contributions volontaires en nature.

Produits Bénévolat	167 895 €	N-1 :	161 228 €
Prestations et Dons en nature	13 500 €	N-1 :	20 867 €
TOTAL	181 395 €	N-1 :	182 155 €
Charges Bénévolat	167 895 €	N-1 :	161 228 €
Prestations et secours en nature	13 500 €	N-1 :	20 867 €
TOTAL CHARGES	181 395 €	N-1 :	182 155 €

Ce n'est pas moins de **11 193 heures de bénévoles** que nous constatons cette année, cela montre le poids du bénévolat pour mener à bien nos missions. Cela représente près de **1600 journées** rien que pour les membres du Comité directeur.

Et si nous pouvions comptabiliser toutes les heures de bénévolat des membres de toutes les associations, comités départementaux et ligues les chiffres seraient impressionnants.

Et si les sportifs sont « Performants Autrement » vous les bénévoles nous mesurerons que vous êtes « Hautement Performants »

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR.

Nous venons de vous présenter le Bilan au 31/12/2016 ainsi que le résultat d'exploitation de l'année 2016

Si le rapport de gestion a pour premier objet de rendre compte de la gestion du Comité directeur il doit aussi démontrer que son action est guidée par le Projet Fédéral, afin que chaque sportif puisse faire sien notre maxime « À Chacun son Défi ».

Les rapports qui vous ont été présentés lors de cette Assemblée générale vous ont montré le dynamisme de notre Fédération sous la conduite de notre président.

Les salariés du siège poursuivre leurs missions d'accompagnement que ce soit au niveau de la mise en place des nouvelles ligues, de l'amélioration du système informatif principalement au niveau des licences pour vous aider dans la prise des licences et la possibilité d'éditer les licences, gage de rapidité mais aussi de réduction des coûts, deux exemples parmi tant d'autres. C'est le lieu ici, pour remercier chacune et chacun des salariés du siège, pour leur compétence et leur dévouement (pour preuve le nombre impor-

tant de paiement de congés non pris).

Cette année la Fédération a renforcé son aide aux ligues et comités départementaux, et aux organisateurs de championnats de France et d'événements nationaux

Aide aux championnats de France	131 771 €
Défi Nature	15 568 €
Au fil des Sports	10 585 €
Activités des ETR	11 000 €
Développement des Activités Motrices	15 600 €
Sport Adapté Santé	9 163 €
Sport Adapté Jeunes	12 600 €
Sports Loisirs ANCV	53 119 €
Formation Dirigeants (ligues, CDSA)	22 113 €
Plan Citoyen du Sport	12 230 €
TOTAL Aides directes	293 749 €

La Fédération a décidé de porter une plus grande attention aux sportifs porteurs de Trisomie 21 en créant un pôle d'expertise pour qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique. Ils ont participé aux Trisomies Games à Florence, cet été 5 sportifs de haut niveau ont participé aux Jeux Paralympiques de Rio, le comité directeur a décidé de permettre à celles et ceux qui avaient réalisé les minimas mais n'avait pas été retenus, de soutenir leurs co-équipiers, avec leur coach. Cela a été possible grâce à la réserve qui avait été faite l'année précédente.

Nous voulons aussi remercier le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour son soutien par le biais de la subvention mais aussi par la mise à disposition de la DTN soit 12 personnes, ainsi que le CNDS et la CNSA et les sponsors et mécènes qui permettent de donner vie à nos projets.

La Fédération c'est vous, les sportifs, les dirigeants, les bénévoles.

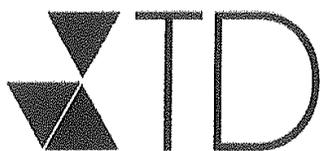
Notre but est de vous aider, vous accompagner afin que chacun puisse réussir son défi.

Comme l'année dernière nous vous présentons le budget prévisionnel par action avec ses charges et la part de financement de la convention d'objectif et celle de la fédération.

Après la présentation de son rapport par le commissaire aux comptes, vous serez amenés à donner quitus au Comité directeur pour sa gestion.

Merci de votre attention

Jean-Claude WACH
Trésorier FFSA



Thierry Denise

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE PARIS

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL : 3, rue Céphé 75015 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française de Sport Adapté tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

CABINET Thierry Denise - 88 bis avenue Jean Jaurès - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
T - 01 41 78 50 32 - M - 06 81 13 02 16 - E-mail : t.denise@td-audit-expertise.fr
SIRET N° 414 345 850 000 39 - N° de TVA Intracommunautaire FR 22 414 345 850



I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La subvention d'exploitation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 886 190 €. Elle représente une part significative des ressources de la Fédération, soit 24,2% des produits d'exploitation. Nous nous sommes assurés qu'elle avait été utilisée conformément à son objet précisé dans la convention d'objectif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris
Le 16 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes
Thierry DENISE




FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE

3 RUE CEPRE
75015 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2016 au 31/12/2016



<http://www.ffsa.asso.fr>

Compte rendu _____ de l'Expert-Comptable

Le Cabinet FIDUCIA CONSEIL est inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par la FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2016 caractérisés notamment par les données suivantes :

Total du bilan	:	3.596.567,97 €
Chiffre d'affaires hors taxes	:	511.344,93 €
Résultat net de l'exercice (déficit)	:	-51.152,55 €

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks par épreuves,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDUCIA CONSEIL
Fait à PARIS le 10/03/2017



Marie-Pierre HOLTZMANN
Expert-comptable

FIDUCIA CONSEIL

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	95 269	32 101	63 168	1,76	81 129	2,09
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	470 120		470 120	13,07	470 120	12,11
Constructions	705 180	19 114	686 066	19,08	703 710	18,13
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	423 281	179 585	243 696	6,78	201 120	5,18
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	7 600		7 600	0,21	15 750	0,41
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	0,07	21 185	0,55
TOTAL (I)	1 704 063	230 801	1 473 263	40,96	1 493 015	38,47
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,28	10 000	0,26
Créances usagers et comptes rattachés	201 796	10 565	191 231	5,32	130 410	3,36
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 616		5 616	0,16	3 916	0,10
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	879 561		879 561	24,46	1 341 244	34,56
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	801 790		801 790	22,29	658 307	16,96
Charges constatées d'avance	235 107		235 107	6,54	244 070	6,29
TOTAL (II)	2 133 870	10 565	2 123 305	59,04	2 387 947	61,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 837 934	241 366	3 596 568	100,00	3 880 961	100,00

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	784 555	21,81	710 839	18,32
Report à nouveau			2 645	0,07
Résultat de l'exercice	-51 153	-1,41	71 070	1,83
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 572	0,18	8 572	0,22
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	739 974	20,57	793 127	20,44
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 352	1,51	47 945	1,24
TOTAL (II)	54 352	1,51	47 945	1,24
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 101 142	30,62	1 160 973	29,91
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	242 375	6,74	324 179	8,35
Fournisseurs et comptes rattachés	767 450	21,34	879 035	22,65
Autres				
Instruments de trésorerie	691 274	19,22	673 410	17,35
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 802 241	77,91	3 037 596	78,27
Ecarts de conversion passif (V)			2 293	0,06
TOTAL PASSIF	3 596 568	100,00	3 880 961	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

FIDUCIA CONSEIL

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	5 091		5 091	1,00	2 179	0,43	2 912	133,64
Production vendue de biens								
Prestations de services	506 254		506 254	99,00	500 878	99,57	5 376	1,07
Montants nets produits d'expl.	511 345		511 345	100,00	503 057	100,00	8 288	1,65
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 034 290	202,27	1 058 846	210,48	-24 556	-2,31
Cotisations			1 506 525	294,62	1 411 277	280,54	95 248	6,75
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			374 826	73,30	385 326	76,60	-10 500	-2,71
Reprise sur provisions, dépréciations			739	0,14			739	N/S
Transfert de charges			241 289	47,19	207 252	41,20	34 037	16,42
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 157 668	617,52	3 062 700	608,82	94 968	3,10
Total des produits d'exploitation (I)			3 669 013	717,52	3 565 757	708,82	103 256	2,90
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			2 910	0,57	4 636	0,92	-1 726	-37,22
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change			2 384	0,47			2 384	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			5 293	1,04	4 636	0,92	657	14,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			11 000	2,15	34 083	6,78	-23 083	-67,72
Sur opérations en capital			2 000	0,39	1 428	0,28	572	40,06
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			13 000	2,54	35 511	7,06	-22 511	-63,38
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 687 307	721,10	3 605 903	716,80	81 404	2,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-51 153	-9,99			-51 153	N/S
TOTAL GENERAL			3 738 459	731,10	3 605 903	716,80	132 556	3,68
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			52 713	10,31	93 732	18,63	-41 019	-43,75
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			727	0,14			727	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			591 538	115,68	715 200	142,17	-123 662	-17,28
Services extérieurs			152 974	29,92	155 369	30,88	-2 395	-1,53
Autres services extérieurs			1 392 120	272,25	1 339 021	266,18	53 099	3,97
Impôts, taxes et versements assimilés			49 826	9,74	36 129	7,18	13 697	37,91
Salaires et traitements			638 010	124,77	529 529	105,26	108 481	20,49
Charges sociales			222 693	43,55	186 216	37,02	36 477	19,59
Autres charges de personnel			3 009	0,59	7 336	1,46	-4 327	-58,97
Subventions accordées par l'association			490 268	95,88	379 034	75,35	111 234	29,35

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	77 710	15,20	37 435	7,44	40 275	107,59
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	8 360	1,63	2 944	0,59	5 416	183,97
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	6 407	1,25	5 212	1,04	1 195	22,93
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	6 495	1,27	13 293	2,64	-6 798	-51,13
Total des charges d'exploitation (I)	3 692 850	722,18	3 500 449	695,84	192 401	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	21 966	4,30	6 983	1,39	14 983	214,56
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	21 966	4,30	6 983	1,39	14 983	214,56
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	23 176	4,53	3 519	0,70	19 657	558,60
Sur opérations en capital	183	0,04			183	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			23 011	4,57	-23 011	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	23 359	4,57	26 530	5,27	-3 171	-11,94
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	284	0,06	870	0,17	-586	-67,35
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 738 459	731,10	3 534 833	702,67	203 626	5,76
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			71 070	14,13	-71 070	-100,00
TOTAL GENERAL	3 738 459	731,10	3 605 903	716,80	132 556	3,68
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	167 895		161 288			
Prestations en nature						
Dons en nature	13 500		20 867			
TOTAL	181 395		182 155			
CHARGES :						
Secours en nature	13 500		20 867			
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	167 895		161 288			
TOTAL	181 395		182 155			

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	95 269	32 101	63 168	1,76	81 129	2,09
2050000 LOGICIELS	95 269		95 269	2,66	95 269	2,45
2605000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS		32 101	-32 101	-0,88	-14 140	-0,35
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	470 120		470 120	13,07	470 120	12,11
2110000 TERRAINS	470 120		470 120	13,07	470 120	12,11
Constructions	705 180	19 114	686 066	19,08	703 710	18,13
2130000 CONSTRUCTIONS	705 180		705 180	19,61	705 180	18,17
2613000 AMORT CONSTRUCTIONS		19 114	-19 114	-0,52	-1 470	-0,03
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	423 281	179 585	243 696	6,78	201 120	5,18
2181000 INST.GEN.AGENCEMENTS ,AMENAGEMENTS	188 646		188 646	5,25	151 863	3,91
2182000 MATERIEL DE TRANSPORT	49 487		49 487	1,38	31 854	0,82
2183000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	127 792		127 792	3,56	113 555	2,93
2184000 MOBILIER	49 188		49 188	1,37	35 753	0,92
2187000 MATERIEL AUDIO VISUEL	8 167		8 167	0,23	5 576	0,14
2618100 AMORTISSEMENTS INSTAL.GENERALES		18 842	-18 842	-0,51	-2 593	-0,06
2618200 AMORTISSEMENTS MAT TRANSPORT		23 293	-23 293	-0,64	-8 209	-0,20
2618300 AMORTISSEMENTS MAT.BUREAU INFORMAT.		109 389	-109 389	-3,03	-104 004	-2,67
2618400 AMORTISSEMENTS MOBILIER		25 735	-25 735	-0,71	-21 285	-0,54
2618700 AMORTISSEMENTS MAT.AUDIO VISUEL		2 327	-2 327	-0,06	-1 390	-0,03
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	7 600		7 600	0,21	15 750	0,41
2748000 PRET LIGUE BRETAGNE	1 000		1 000	0,03	6 750	0,17
2748001 PRET CDSA 47	6 600		6 600	0,18	9 000	0,23
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	0,07	21 185	0,55
2755000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 613		2 613	0,07	21 185	0,55
TOTAL (I)	1 704 063	230 801	1 473 263	40,96	1 493 015	38,47
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,28	10 000	0,26
4091000 FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTES V	10 000		10 000	0,28	10 000	0,26
Créances usagers et comptes rattachés	201 796	10 565	191 231	5,32	130 410	3,36
4110000 CLIENTS-FORMATION	148 601		148 601	4,13	117 019	3,02
4110001 CLIENTS / VENTES DIVERSES	33 927		33 927	0,94	11 104	0,29
4110004 CLIENTS COMMUNICATION	2 083		2 083	0,06		

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
4160000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	10 565		10 565	0,29	2 944	0,08
4181000 CLIENTS FAE	6 621		6 621	0,18	2 286	0,06
4912000 PROV POUR DREPREC CREANCES CLIENTS		10 565	-10 565	-0,28	-2 944	-0,07
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 616		5 616	0,16	3 916	0,10
4250000 PERSONNEL ACOMPTES ET AVANCES	5 616		5 616	0,16	3 916	0,10
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	879 561		879 561	24,46	1 341 244	34,56
4098000 AVOIRS A RECEVOIR	186		186	0,01	186	0,00
4510000 ASSOCIATIONS	474 735		474 735	13,20	866 445	22,33
4550000 ORGANISATEUR DES C. F	36 410		36 410	1,01	48 090	1,24
4687000 PRODUITS A RECEVOIR	2 785		2 785	0,08	21 000	0,54
4687100 COMITES DEPARTEMENTAUX / REGIONAUX	35 445		35 445	0,99	75 523	1,95
4687400 PRODUIT A RECEVOIR SUBV.CNSA	330 000		330 000	9,18	330 000	8,50
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	801 790		801 790	22,29	658 307	16,96
5122000 SOCIETE GENERALE	369 641		369 641	10,28	242 961	6,26
5122100 SG COMPTES A TERME	200 000		200 000	5,56	200 000	5,15
5124000 SG-LIVRET A	79 878		79 878	2,22	79 283	2,04
5125000 COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS	105 115		105 115	2,92	104 752	2,70
5126000 CREDIT COOPERATIF	35 123		35 123	0,98	4 461	0,11
5127000 COMPTES TITRES C.COOPERATIF	1 540		1 540	0,04	1 540	0,04
5128000 SG-DEFI NATURE	420		420	0,01	12 309	0,32
5129000 SG-COMPTE EN DOLLARS	8 817		8 817	0,25	11 014	0,28
5188000 INTERETS SG COMPTES A TERME A RECEVOIR	410		410	0,01	490	0,01
5311000 CAISSE	135		135	0,00	191	0,00
5314000 TICKETS RESTAURANTS(valeur)	711		711	0,02	1 305	0,03
Charges constatées d'avance	235 107		235 107	6,54	244 070	6,29
4860000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - STOCK	26 054		26 054	0,72	43 079	1,11
4860001 CCA QUOTE-PART REVERSION	124 107		124 107	3,45	111 356	2,87
4860016 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2016					88 800	2,29
4860017 CHARGES CONSTATEES AVANCES 2017	84 185		84 185	2,34	834	0,02
4860018 CHARGES CONSTATEES AVANCES 2018	762		762	0,02		
TOTAL (II)	2 133 870	10 565	2 123 305	59,04	2 387 947	61,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 837 934	241 366	3 596 568	100,00	3 880 961	100,00

FIDUCIA CONSEIL

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	784 555	21,81	710 839	18,32
1068000 AUTRES RESERVES	614 555	17,09	327 832	8,45
1068100 RESERVE PERINISATION EMPLOIS STAPS	170 000	4,73	170 000	4,38
1068300 RESERVE JEUX PARALYMPIQUE			30 018	0,77
1068400 RESERVE REUNION DSF COMMISSION SPORT			10 000	0,26
1068500 RESERVE TRAVAUX LOSSERAND			15 000	0,39
1068600 RESERVE EVENEMENTS EXCEPTIONNELS			20 000	0,52
1068700 RESERVE PARTICIPATION ACTIONS 2014			94 500	2,43
1068800 RESERVE RISQUES SOCIAUX EVENTUELS			43 490	1,12
Report à nouveau			2 645	0,07
1100000 RESULTAT 2014 NON AFFECTE			2 645	0,07
Résultat de l'exercice	-51 153	-1,41	71 070	1,83
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 572	0,18	8 572	0,22
1312000 SUBVENTION CNDS MINI BUS CITROEN	10 000	0,28	10 000	0,26
1391100 SUBVENTIONS AU COMPTE DE RESULTAT	-3 428	-0,09	-1 428	-0,03
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	739 974	20,57	793 127	20,44
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 352	1,51	47 945	1,24
1530000 PROVISION POUR RETRAITES	54 352	1,51	47 945	1,24
TOTAL (II)	54 352	1,51	47 945	1,24
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 101 142	30,62	1 160 973	29,91
1640000 EMPRUNT SG LOCAUX 3 RUE CEPRE 1.050.000	996 216	27,70	1 039 353	26,78
1641000 EMPRUNT SG TRAVAUX 3 RUE CEPRE 120.000	103 367	2,87	120 000	3,09
1688000 STE GENERALE - INTERETS COURUS NON ECHUS	1 559	0,04	1 620	0,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	242 375	6,74	324 179	8,35
4010000 FOURNISSEURS (services généraux)	104 634	2,91	125 779	3,24
4010001 FOURNISSEURS (sports)	55 903	1,55	87 649	2,26
4010002 FOURNISSEURS (transformation)	21 331	0,59	39 382	1,01
4010004 FOURNISSEURS (communication)	105	0,00	6 221	0,16
4081000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	60 403	1,68	65 147	1,68
Autres	767 450	21,34	879 035	22,65
4111000 CLIENTS-ABONNEMENT/DIVERS	30	0,00		
4210000 SALAIRES	447	0,01		
4210001 FRAIS DEPLACEMENTS(sport)	37 703	1,05	62 803	1,62

FIDUCIA CONSEIL

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
4210002 FRAIS DEPLACEMENT(formation)	971	0,03	2 007	0,05
4210003 FRAIS DEPLACEMENT(recherche)	193	0,01		
4210008 FRAIS DEPLACEMENT (services généraux)	6 193	0,17	2 384	0,06
4282000 DETTES PROVISIONS POUR CONGES PAYES	48 972	1,36	48 900	1,26
4310000 URSSAF/ASSEDIC	30 166	0,84	30 160	0,78
4373100 CHORUM-SNM-MEDERIC	6 661	0,19	14 253	0,37
4373200 CHORUM -PREVOYANCE	2 494	0,07	1 868	0,05
4382000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	26 938	0,75	28 157	0,73
4387100 FORMATION PROFESSIONNELLE	8 043	0,22	6 477	0,17
4471000 TAXE SUR LES SALAIRES	6 202	0,17	2 769	0,07
4686000 CHARGES A PAYER CAE-CNSA/CNDS	299 200	8,32	299 200	7,71
4686001 CHARGES A PAYER AUTRES	10 598	0,29	484	0,01
4686100 CHARGES A PAYER CD CR	270 838	7,53	360 772	9,30
4686800 SUBVENTION A REVERSER	11 800	0,33	18 800	0,48
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	691 274	19,22	673 410	17,35
4870000 PROD. CONST.D'AVANCE LICENCES	688 893	19,15	623 227	16,06
4870016 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 2016			50 182	1,29
4870017 PRODUIT CONSTATES D AVANCE	2 381	0,07		
TOTAL(IV)	2 802 241	77,91	3 037 596	78,27
Ecart de conversion passif (V)			2 293	0,06
TOTAL PASSIF	3 596 568	100,00	3 880 961	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :
- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMpte DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	5 091		5 091	1,00	2 179	0,43	2 912	133,64
7075000 VENTES BOUTIQUES	5 091		5 091	1,00	2 179	0,43	2 912	133,64
Production vendue de biens								
Prestations de services	506 254		506 254	99,00	500 878	99,57	5 376	1,07
7062101 COUT PEDAGOGIQUE A1A	346 487		346 487	67,76	227 740	45,27	118 747	52,14
7062102 COUT PEDAGOGIQUE A1A BIS	1 230		1 230	0,24	19 574	3,89	-18 344	-93,71
7062103 COUT PEDAGOGIQUE A1B					1 875	0,37	-1 875	-100,00
7062201 COUT PEDAGOGIQUE A2A	4 002		4 002	0,78	24 770	4,92	-20 768	-83,83
7062202 COUT PEDAGOGIQUE A2B	615		615	0,12	13 769	2,74	-13 154	-95,52
7062203 COUT PEDAGOGIQUE A2C	3 057		3 057	0,60	13 690	2,72	-10 633	-77,66
7062205 COUT PEDAGOGIQUE A2B					31	0,01	-31	-100,00
7062301 COUT PEDAGOGIQUE A3A	4 804		4 804	0,94	70 519	14,02	-65 715	-93,18
7062303 COUT PEDAGOGIQUE A3C					600	0,12	-600	-100,00
7062304 COUT PEDAGOGIQUE A3D	3 355		3 355	0,66	4 570	0,91	-1 215	-26,58
7062305 COUT PEDAGOGIQUE A3E					1 505	0,30	-1 505	-100,00
7062306 COUT PEDAGOGIQUE A3F					3 110	0,62	-3 110	-100,00
7062400 COUT PEDAGOGIQUE 400	2 058		2 058	0,40	11 205	2,23	-9 147	-81,62
7062500 COUT PEDAGOGIQUE 500	89		89	0,02	13 630	2,71	-13 541	-99,34
7062980 HEBERGE./RESTAURATIONS-DE	128 723		128 723	25,17	90 189	17,93	38 534	42,73
7062982 AUTRES PRODUITS DE FORMAT					3 333	0,66	-3 333	-100,00
7064210 SPORT ADAPTE LE MAG	750		750	0,15	768	0,15	-18	-2,33
7064220 LE MAG/SPONSOR-INSERTIONS	10 283		10 283	2,01			10 283	N/S
7064240 FORMATION DES TUTEURS SEP	800		800	0,16			800	N/S
Montants nets produits d'expl.	511 345		511 345	100,00	503 057	100,00	8 288	1,65
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 034 290	202,27	1 058 846	210,48	-24 556	-2,31
7410000 SUBVENTIONS MJS ORDINAIRE			886 190	173,31	904 346	179,77	-18 156	-2,00
7420000 SUBVENTIONS CNDS EXCEPTIONNELLES			20 000	3,91	20 000		0	N/S
7421000 SUBVENTION AUTRES			7 500	1,47	29 000	5,76	-21 500	-74,13
7450000 SUBVENTIONS CNDS					20 000	3,98	-20 000	-100,00
7460000 SUBVENTION FFF			15 000	2,93	22 500	4,47	-7 500	-33,32
7491000 SPONSORS - PARTENARIATS			85 600	16,74	63 000	12,52	22 600	35,87
7493000 SPONSOR SOCIETE GENERALE			20 000	3,91	20 000	3,98	0	0,00
Cotisations			1 506 525	294,62	1 411 277	280,54	95 248	6,75
7561130 LICENCES ADULTES COMPETITIVES			581 478	113,72	572 250	113,75	9 228	1,61
7561132 ADULTES NON COMPETITIVES			248 598	48,62	231 362	45,99	17 236	7,45
7561150 LICENCES JEUNES COMPETITIVES			123 766	24,20	114 295	22,72	9 471	8,29
7561152 JEUNES NON COMPETITIVES			45 638	8,93	33 932	6,75	11 706	34,50
7561170 LIC CADRE/DIRIGEANT			147 123	28,77	142 293	28,29	4 830	3,39
7561173 AUTRE PRATIQUANT			12 874	2,52	6 581	1,31	6 293	95,62
7561174 LICENCE COLLECTIVE			7 450	1,46	8 283	1,65	-833	-10,05
7562200 FORFAIT FLD "adultes"			95 530	18,68	75 070	14,92	20 460	27,25
7562201 LICENCES D'UN JOUR			59 180	11,57	46 270	9,20	12 910	27,90
7562202 FORFAIT FLD "jeunes "			66 494	13,00	67 864	13,49	-1 370	-2,01
7563000 DROIT AFFILIATION ANNUEL			118 393	23,15	113 077	22,48	5 316	4,70
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			374 826	73,30	385 326	76,60	-10 500	-2,71
7541000 MECENAT			148 000	28,94	191 000	37,97	-43 000	-22,50
7543000 DONS FFSA			23 626	4,62	20 312	4,04	3 314	16,32
7579500 REFACT LABEL FED S/COL			127 780	24,99	116 140	23,09	11 640	10,02
7579600 COTISATION INAS SPORTIFS HN			39 450	7,71	35 150	6,99	4 300	12,23

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
7579700 INSCRIPTIONS DEFI NATURE			11 990	2,38	-11 990	-100,00
7579800 INSCRIPTIONS INAS EUROPE- AG	9 215	1,80	9 215		9 215	N/S
7580000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	26 754	5,23	10 734	2,13	16 020	149,25
Reprise sur provisions, dépréciations	739	0,14			739	N/S
7817400 REPRISE PROVISIONS DTX	739	0,14			739	N/S
Transfert de charges	241 289	47,19	207 252	41,20	34 037	16,42
7910000 REFACTURATION DE FRAIS	49 204	9,62	2 422	0,48	46 782	N/S
7910002 TRANSFERT DE CHARGES SUB. SAL.	179 200	35,04	179 200	35,62		0,00
7910004 TRANSFERT DE CHARGES-	12 885	2,52	25 630	5,09	-12 745	-49,72
Sous-total des autres produits d'exploitation	3 157 668	617,52	3 062 700	608,82	94 968	3,10
Total des produits d'exploitation (I)	3 669 013	717,52	3 565 757	708,82	103 256	2,90
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Exédent transféré (II)						
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	2 910	0,57	4 636	0,92	-1 726	-37,22
7680000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2 910	0,57	4 636	0,92	-1 726	-37,22
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change	2 384	0,47			2 384	N/S
7660000 GAINS DE CHANGE	2 384	0,47			2 384	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	5 293	1,04	4 636	0,92	657	14,17
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	11 000	2,15	34 083	6,78	-23 083	-67,72
7718000 PRODUIT EXCEPTIO OPERATION GESTION	11 000	2,15	34 083	6,78	-23 083	-67,72
Sur opérations en capital	2 000	0,39	1 428	0,28	572	40,06
7770000 QUOTE PART SUBVENTIONS AU RESULTAT	2 000	0,39	1 428	0,28	572	40,06
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)	13 000	2,54	35 511	7,06	-22 511	-63,38
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	3 687 307	721,10	3 605 903	716,80	81 404	2,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-51 153	-9,99			-51 153	N/S
TOTAL GENERAL	3 738 459	731,10	3 605 903	716,80	132 556	3,68
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	52 713	10,31	93 732	18,63	-41 019	-43,75
6072000 ACHAT TEXTILES	39 925	7,81	88 337	17,56	-48 412	-54,79
6073000 ACHA MARCHA DIVERSES	12 788	2,50	5 395	1,07	7 393	137,03
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	727	0,14			727	N/S
6026000 ACHAT EMBALLAGES	727	0,14			727	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés	591 538	115,68	715 200	142,17	-123 662	-17,28
6040000 PRESTATIONS SERVICES/ACHATS ETUDES	350 575	68,56	408 863	81,28	-58 288	-14,25
6042000 PRESTATIONS MEDICALES(examens)	4 522	0,88	6 718	1,34	-2 196	-32,68
6043000 PRESTATIONS INFORMATIQUE	20 319	3,97	50 124	9,96	-29 805	-59,45
6044000 PRESTATION EGENCIA (agence voyages)	2 579	0,50	1 867	0,37	712	38,14
6046000 PRESTATIONS TRANSFORMATION	58 542	11,45	111 265	22,12	-52 723	-47,38
6050000 ACHAT DE MATERIEL	52 362	10,24	53 637	10,66	-1 275	-2,37
6050001 ACHAT MATERIEL SPORTIF	37 117	7,26	19 032	3,78	18 085	95,02
6050010 ACHAT MATERIEL BUREAU	877	0,17	1 384	0,28	-507	-36,62
6050300 ACHAT RECOMPENSES(médailles)	24 977	4,88	34 037	6,77	-9 060	-26,61

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
6061000 FOUR.NON STOCKABLES (EDF GDF etc)	4 066	0,80	6 210	1,23	-2 144	-34,51
6063000 ACHAT ENTRETIEN/PETIT EQUIPEMENT	10 791	2,11	9 000	1,79	1 791	19,90
6063001 ACHAT PHARMACIE	567	0,11	2 358	0,47	-1 791	-75,94
6063002 ACHAT EQUIPEMENT MEDICAL	7 261	1,42	691	0,14	6 570	950,80
6064000 ACHAT FOURNI.ADMINISTRATIVES SIEGES	16 427	3,21	9 297	1,85	7 130	76,69
6064100 ACHAT FOURNI.ADMINISTRAT. EXTERIE	555	0,11	716	0,14	-161	-22,48
Services extérieurs	152 974	29,92	155 369	30,88	-2 395	-1,63
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES/EXTER	10 592	2,07	10 985	2,18	-393	-3,57
6132100 LOCATION IMMOBILIERE SIEGE	178	0,03	41 036	8,16	-40 858	-99,56
6132200 LOCATION IMMOBILIERE TRANSFORMATION	27 892	5,45	24 054	4,78	3 838	15,96
6135000 LOCATION TELEPHONE/MAINTENANCE	3 809	0,74			3 809	N/S
6135001 LOCATION MOBILIER INFORMATIQUE	8 984	1,76			8 984	N/S
6135100 LOCATION VEHICULES	4 561	0,89	1 618	0,32	2 943	181,89
6135101 LOCATION VEHICULE RENCONTRE SPORT	13 711	2,68	11 269	2,24	2 442	21,67
6135102 LOCATION VEHICULE TRANSFORMATION	5 046	0,99	4 811	0,96	235	4,88
6135200 LOCATION CAMESCOPE/TELEVISION	306	0,06			306	N/S
6135300 LOCATION PHOTOCOPIEUR/FAX SIEGE	42 921	8,39	38 280	7,61	4 641	12,12
6135500 LOCATION MATE. SPORTIF/FORFAIT ETC.	3 235	0,63	3 340	0,66	-105	-3,13
6135700 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	1 642	0,32	1 533	0,30	109	7,11
6137000 HEBERGEMENT SAAS AMMON			3 902	0,78	-3 902	-100,00
6141000 CHARGE DE COPROPRIETE	5 457	1,07	2 558	0,51	2 899	113,33
6152000 ENTRETIEN /REPARATIONS/etc.	17 807	3,48	1 112	0,22	16 695	N/S
6161000 ASS. MULT PRO/INFORMATI/MANDAT SOCI	6 647	1,30	7 914	1,57	-1 267	-16,00
6164000 ASSURANCE LICENCES			2 893	0,58	-2 893	-100,00
6181000 ACHAT.DOCUMENT.GENERALE	186	0,04	63	0,01	123	195,24
Autres services extérieurs	1 392 120	272,25	1 339 021	266,18	53 099	3,97
6226000 HONORAIRES	33 302	6,51	31 346	6,23	1 956	6,24
6226011 HONORAIRES/PRESTATIONS MEDICALES	45 504	8,90	48 414	9,62	-2 910	-6,00
6226015 HONORAIRES TRANSFORMATION	74 634	14,60	65 550	13,03	9 084	13,86
6227000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			277	0,05	-277	-100,00
6231000 ANNONCES ET INSERTIONS	5 677	1,11	3 870	0,77	1 807	46,69
6233000 FOIRE ET EXPOSITIONS	1 080	0,21			1 080	N/S
6236000 CATALOGUES ET IMPRIMES	101	0,02	248	0,05	-147	-59,26
6236100 REPRO. EXTERIEURES(photocopie-photo	75	0,01			75	N/S
6244000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	7 891	1,54	8 014	1,59	-123	-1,52
6251000 DEPLACEMENT .AUTRES	46 359	9,07	33 930	6,74	12 429	36,63
6251001 INAS-HEBERGEMENT- aller-retour	944	0,18	922	0,18	22	2,39
6251002 STAGE SPORTIF-DEPLAC.point RV A/R	137 713	26,93	101 941	20,26	35 772	35,09
6251003 DEPLACEMENT DTN-CTN-CTR-DSF-CTF	157 677	30,84	138 140	27,46	19 537	14,14
6251004 DEPLACEMENTS ELUS FFSA	60 021	11,74	56 204	11,17	3 817	6,79
6251008 IPC-ITTF-INAS-INSCRIPTIONS EDF	161 268	31,54	167 067	33,21	-5 799	-3,46
6251010 HEBERGEMENTS AUTRES	60 595	11,85	18 934	3,76	41 661	220,03
6251011 INAS-ITTF- AUTRES/TRANSP.A/R	81 348	15,91	204 270	40,61	-122 922	-60,17
6251013 HEBERGEMENTS DTN/CTN/CTR/DSF	26 498	5,18	26 966	5,36	-468	-1,73
6251014 HEBERGEMENTS ELUS FFSA	15 823	3,09	18 972	3,77	-3 149	-16,59
6251020 RESTAURATIONS AUTRES	21 596	4,22	9 578	1,90	12 018	125,48
6251021 IPC-INAS-AUTRES FRAIS (herb. etc)	52 305	10,23	60 458	12,02	-8 153	-13,48
6251023 RESTAURATION DTN/CTN/CTR/DSF	35 907	7,02	15 829	3,15	20 078	126,84
6251024 RESTAURATIONS ELUS	11 843	2,32	10 066	2,00	1 777	17,65
6251030 FRAIS DIVERS AUTRES	20	0,00			-20	-100,00
6251031 INAS-TRANSPORT Sur LIEU COMPETIT	143	0,03			143	N/S
6251071 STAGE-TRANSPORT/FRAIS SUR LIEU STAG	5 658	1,11	213	0,04	5 445	N/S
6251072 STAGE SPORTIF-FRAIS HEBER+RESTO	84 600	16,54	56 859	11,30	27 741	48,79
6251100 DEPL.REST.HEBE STAG.FORMATION	67 603	13,22	79 886	15,88	-12 283	-15,37
6251101 DEPL/HEBE/REST/ INTERV. FORMATION	58 176	11,38	48 580	9,66	9 596	19,75
6251400 DEPL. DE LA COMMISSION MEDICALE	15 333	3,00	23 706	4,71	-8 373	-35,31
6251401 RESTAUR DE LA .COMMISSION MEDICALE	631	0,12	470	0,09	161	34,26
6251402 HEB. DE LA COMMISSION MEDICALE	428	0,08	729	0,14	-301	-41,28
6261000 PHOTOCOPIES EXTERIEURES	419	0,08	142	0,03	277	195,07
6263000 AFFRANCHI-SIEGES/COLLECTE	34 182	6,68	29 884	5,94	4 298	14,38

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
6263100 AFFRANCHISSEMENTS EXTERIEURS	29 565	5,78	26 235	5,22	3 330	12,69
6265000 TELEPHONE SIEGE/FIXE ET PORTABLE	15 061	2,95	17 201	3,42	-2 140	-12,43
6265100 TELEPHONE EXTERIEUR/INTERNET	644	0,13	769	0,15	-125	-16,24
6265200 ABO INTERNET			643	0,13	-643	-100,00
6270000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 954	0,58	3 007	0,60	-53	-1,75
6272000 COMMISSIONS/FRAIS EMIS.EMPRUNTS	3 000	0,59			3 000	N/S
6280000 CONCOURS DIVERS (seminaire,colloque)	370	0,07			370	N/S
6281000 COTISATIONS/ABONNEMENTS	35 189	6,88	28 909	5,75	6 280	21,72
6281001 COTISATION INAS FID			772	0,15	-772	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	49 826	9,74	36 129	7,18	13 697	37,91
6311000 TAXES SUR SALAIRES	30 925	6,05	21 672	4,31	9 253	42,70
6333000 FORMATION PROFESSIONNELLE	8 043	1,57	7 339	1,46	704	9,59
6351200 TAXES FONCIERES	6 300	1,23	2 044	0,41	4 256	208,22
6353000 IMPOTS INDIRECTS-(TVA)	4 558	0,89	2 216	0,44	2 342	105,69
6354000 DROIT D ENREGISTRE ET DE TIMBRES			2 859	0,57	-2 859	-100,00
Salaires et traitements	638 010	124,77	529 529	105,26	108 481	20,49
6411000 SALAIRES/APPOINTEMENTS	601 925	117,71	493 041	98,01	108 884	22,08
6412000 CONGES PAYES			-4 823	-0,95	4 823	-100,00
6412200 PROVISION POUR CONGES PAYES	71	0,01	16 389	3,26	-16 318	-99,56
6413000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	11 332	2,22	2 724	0,54	8 608	316,01
6414000 TICKETS RESTAURANTS	19 445	3,80	17 210	3,42	2 235	12,99
6414900 INDEMNITES DE TRANSPORTS	5 201	1,02	4 988	0,99	213	4,27
6419000 INDEMNITES IJSS	37	0,01			37	N/S
Charges sociales	222 693	43,55	186 216	37,02	36 477	19,59
6451000 URSSAF	155 652	30,44	127 403	25,33	28 249	22,17
6452000 CHORUM RETRAITE	37 609	7,35	27 087	5,38	10 522	38,85
6452200 CHARGES SUR PROV CONGES PAYES	-1 218	-0,23	6 518	1,30	-7 736	-118,68
6452400 MUTUELLE	2 089	0,41	1 938	0,39	151	7,79
6453000 MEDERIC/CHORUM PREVOYANCE	3 178	0,62	2 259	0,45	919	40,68
6454000 ASSEDIC (pole emploi)	25 384	4,96	21 011	4,18	4 373	20,81
Autres charges de personnel	3 009	0,59	7 336	1,46	-4 327	-58,97
6480000 FRAIS S/TICKETS RESTAURANTS	526	0,10	490	0,10	36	7,35
6487200 FORMATION (personnel ffsa)	734	0,14	6 523	1,30	-5 789	-98,74
6487300 STAGIAIRES (siége ffsa)	1 749	0,34	323	0,06	1 426	441,49
Subventions accordées par l'association	490 268	95,88	379 034	75,35	111 234	29,35
6570000 REVERSEMENT ACTIVITES MOTRICES	15 600	3,05	11 890	2,36	3 710	31,20
6571000 REVERSEMENT SAJ/ACTION WILLI	12 600	2,46	13 500	2,68	-900	-6,66
6572000 REVERSE. QUOTE PART LIC. AUX LIGUES	284 526	55,64	255 989	50,89	28 537	11,15
6573000 REVERSION AIDE AUX CR-CD-ASSO	61 234	11,98	19 602	3,90	41 632	212,39
6575000 REVERS.DOT FONCTION. 6 POLES H N	42 000	8,21	30 000	5,96	12 000	40,00
6579503 REVER.INDEMNITES HN SPORTIFS	74 308	14,53	48 053	9,55	26 255	54,64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	77 710	15,20	37 435	7,44	40 275	107,59
6811100 DOT IMMOBILISATION INCORPORELLES	17 961	3,51	13 857	2,75	4 104	29,62
6811200 DOT AMORT IMMOBILITIONS CORPORELLES	59 748	11,68	23 577	4,69	36 171	153,42
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	8 360	1,63	2 944	0,59	5 416	183,97
6817400 DOT.DEPRECIATIONS CREANCES	8 360	1,63	2 944	0,59	5 416	183,97
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	6 407	1,25	5 212	1,04	1 195	22,93
6815410 PROVISION IDR	6 407	1,25	5 212	1,04	1 195	22,93
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	6 495	1,27	13 293	2,64	-6 798	-51,13
6540000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 474	0,68	12 678	2,52	-9 204	-72,59
6580000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	3 020	0,59	615	0,12	2 405	391,06
Total des charges d'exploitation (I)	3 692 850	722,18	3 500 449	695,84	192 401	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
COMpte DE Résultat**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	21 966	6 983	14 983	214,56
6611600 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	21 966	6 983	14 983	214,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	21 966	6 983	14 983	214,56
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	23 176	3 519	19 657	558,60
6712000 PENALITES/AMENDES	870	198	672	339,39
6717000 PRISE EN CHARGE LIC PERMANENTS FFS		1 041	-1 041	-100,00
6718000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 409	2 007	19 402	966,72
6719000 PRISE EN CHARGE LICENCES FORMATION	897	273	624	228,57
Sur opérations en capital	183		183	N/S
6780000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	183		183	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		23 011	-23 011	-100,00
6870000 DOT AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS		23 011	-23 011	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	23 359	26 530	-3 171	-11,94
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	284	870	-586	-67,35
6950000 IMPOTS SUR INTERETS	284	870	-586	-67,35
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 738 459	3 534 833	203 626	5,76
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		71 070	-71 070	-100,00
TOTAL GENERAL	3 738 459	3 605 903	132 556	3,68

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat	167 895	161 288			
Prestations en nature					
Dons en nature	13 500	20 867			
TOTAL	181 395	182 155			
CHARGES :					
Secours en nature	13 500	20 867			
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole	167 895	161 288			
TOTAL	181 395	182 155			

FIDUCIA CONSEIL

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 3.596.567,97 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de -51.152,55 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

76

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment par référence aux dispositions de règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Rappelons qu'en 2015, la Fédération avait investi dans l'acquisition de son nouveau siège. Le montant global de cet investissement s'était alors élevé à 1.175.300 € et comprenait :

- le prix d'acquisition des locaux pour 1.050.000 € ;
- les frais accessoires pour : 125.300 €.

FIDUCIA CONSEIL

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- immobilisations décomposables : les locaux acquis en 2015 ont été décomposés comme suit

Composants :	Répartition	Montant	Durée amortissement
Terrain :	40%	470 120 €	Non amortissable
Structure :	49,74%	584 594 €	50 ans
Menuiseries extérieures :	1,98%	23 271 €	25 ans
Chauffage collectif :	1,92%	22 566 €	25 ans
Étanchéité :	0,66%	7 757 €	15 ans
Ravalement avec amélioration :	1,26%	14 809 €	15 ans
Plomberie/Sanitaire :	2,76%	32 438 €	25 ans
Ascenseurs :	1,68%	19 745 €	25 ans
Totaux :	100,00%	1 175 300 €	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	: de 1 à 3 ans
Constructions (selon les composants)	: de 15 à 50 ans
Installations, agencements et aménagements	: de 7 à 10 ans
Matériel de transport	: de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	: de 3 à 5 ans
Mobilier	: de 2 à 7 ans
Matériel audiovisuel	: de 3 à 5 ans

1.2- Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**2.1- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement**

Cette rubrique du passif enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Il n'y a pas eu lieu de constater des fonds dédiés au titre de l'exercice 2016.

2.2- Principe de comptabilisation des licences sportives

Une saison sportive s'étale de septembre à août. La formule adoptée lors de l'assemblée générale de 2000 s'appuie sur les licences estimées en fonction des licences réellement acquittées, en imputant sur une saison sportive, un tiers des revenus entre septembre et décembre, et deux tiers des revenus entre janvier et août. L'exercice social est concerné par deux saisons sportives (2015/2016 et 2016/2017) ce qui nécessite de procéder à des ajustements au moment de l'établissement des comptes.

Les produits des licences de la période sportive en cours (2016/2017), sont calculés sur la base d'une estimation d'environ 48.000 licences payantes (hors « licences d'un jour ») et ajustés sur la base des recettes réalisées à fin décembre. A la date de clôture, une moyenne mensuelle est calculée. Elle permet d'estimer les produits des licences affectables à la période de septembre à décembre et de déterminer les produits constatés d'avance.

2.3- Subventions C.N.S.A. / C.N.D.S

La F.F.S.A. a employé courant 2016 sept salariés sous contrats à durée indéterminée subventionnés par le C.N.S.A./C.N.D.S.

Comptabilisation des subventions versées par le C.N.S.A / C.N.D.S pour les associations : les subventions rétrocédées aux associations sont comptabilisées en compte de tiers, il n'y a donc pas d'incidence de ces opérations sur le compte résultat.

Par ailleurs, les sommes excédentaires versées par le C.N.S.A. / C.N.D.S. ont été inscrites au Passif dans le poste « *Subvention à reverser* ». Le reliquat des subventions à reverser et perçues en 2013, d'un montant de 11.000 €, a été comptabilisé en produits exceptionnels.

2.4- Evaluation du bénévolat

Une première étape consiste à quantifier le bénévolat ; elle se fait par la remontée des listes de bénévoles ayant participé aux différentes actions. Ces listes comprennent les noms et les heures passées par chaque bénévole.

La deuxième étape permet de valoriser le bénévolat ; les heures passées sont multipliées par un taux horaire. Le taux appliqué en 2016 est de 15 euros (coût global moyen charges patronales comprises).

En 2016, les heures de bénévolat recensées se sont élevées à 11.193 heures, soit une contribution bénévole de 167.895 euros. Elles sont inscrites en comptabilité au pied du compte de résultat sous la rubrique « *Evaluation des contributions volontaires en nature* ».

2.5- Effectif salarié permanent

A fin 2016, l'effectif des salariés permanents s'élevait à 16 personnes (8 femmes et 8 hommes).

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

**FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE (suite)**2.6- Rémunération des Dirigeants**

La F.F.S.A. ne rémunère aucun Dirigeant de droit.

La rémunération des plus hauts cadres salariés s'est globalement élevée à 128.516 € en 2016.

2.7- Rémunérations versées aux membres des organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance à raison de leurs fonctions :

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Comité Directeur.

2.8- Litige sur l'assujettissement à la taxe sur le versement transports

La Fédération estime, du fait de son activité non lucrative et sociale, remplir actuellement les conditions d'exonération du versement sur les transports. Aucune provision n'a été constatée au 31/12/2016 pour les cotisations non réglées objet d'un litige qui l'oppose à l'URSSAF.

2.9- Engagements de retraite

Les engagements dus au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font maintenant l'objet d'une provision au passif du Bilan notamment en raison des caractéristiques de la population salariée (ancienneté et moyenne d'âge).

La F.F.S.A. applique la convention collective nationale du sport. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,5% ;
- départ en retraite à l'initiative du salarié avec droit à pension à taux plein ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- table de mortalité INSEE 2011-2013 ;

L'engagement ainsi calculé selon la méthode prospective est évalué à la clôture des comptes à la somme de 54.352 euros. Cet engagement est inscrit au Passif dans le poste « Provisions pour risques et charges ».

2.10- Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant en charge pour l'exercice 2016 s'élève à 13.020 € TTC.

FIDUCIA CONSEIL

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 704 063 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	95 269			95 269
Immobilisations corporelles	1 513 901	84 680		1 598 581
Immobilisations financières	36 935		26 722	10 213
TOTAL	1 646 106	84 680	26 722	1 704 063

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 230 801 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 140	17 961		32 101
Immobilisations corporelles	138 951	59 748		198 699
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	153 091	77 710		230 801

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	95 269	32 101	63 168	de 1 à 5 ans
Terrains	470 120	0	470 120	Non amortiss.
Constructions	705 180	19 114	686 066	de 15 à 50 ans
Inst.gen.agencements ,amenagement	188 646	18 842	169 805	de 7 à 10 ans
Materiel de transport	49 487	23 293	26 195	de 2 à 5 ans
Materiel bureau et informatique	127 792	109 389	18 403	de 3 à 5 ans
Mobilier	49 188	25 735	23 452	de 2 à 7 ans
Materiel audio visuel	8 167	2 327	5 840	de 3 à 5 ans
TOTAL	1 693 850	230 801	1 463 050	

3.2 - Etat des créances = 1 332 294 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	10 213	7 500	2 713
Actif circulant & charges d'avance	1 322 080	1 322 080	
TOTAL	1 332 294	1 329 580	2 713

F.F.S.A.

3 RUE CEPRE 75015 PARIS

10/03/2017

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)
3.3 - Provisions pour dépréciation = 10 565 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 944	8 360	739		10 565
Comptes financiers					
Total	2 944	8 360	739		10 565

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 375 447 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	6 621
Autres créances	368 416
Disponibilités	410
TOTAL	375 447

3.5 - Charges constatées d'avance = 235 107 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 54 352 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	47 945	6 407			54 352
TOTAL	47 945	6 407			54 352

4.2 - Etat des dettes = 2 802 241 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 099 583	60 830	254 327	784 426
Dettes financières diverses	1 559	1 559		
Fournisseurs	242 375	242 375		
Dettes fiscales & sociales	174 983	174 983		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	592 466	592 466		
Produits constatés d'avance	691 274	691 274		
TOTAL	2 802 241	1 763 489	254 327	784 426

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 730 309 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 559
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	60 403
Dettes fiscales & sociales	75 910
Autres dettes	592 436
TOTAL	730 309

4.4 - Produits constatés d'avance = 691 274 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016 Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

5.1 - Produits à recevoir = 375 447 E

Produits à recevoir		Montant
Clients et comptes rattachés :		6 621
	Clients fae(4181000)	6 621
Autres créances :		368 416
	Avoirs a recevoir(4098000)	186
	Produits a recevoir (4687000)	2 785
	Comites departementaux / regionaux(4687100)	35 445
	Produit a recevoir subv.cnsa(4687400)	330 000
Disponibilités :		410
	Interets sg comptes a terme a recevoir(5188000)	410
TOTAL		375 447

5.2 - Charges constatées d'avance = 235 107 E

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges constatees d'avance - stock(4860000)	26 054
	Cca quote-part reversion(4860001)	124 107
	Charges constatees avances 2017(4860017)	84 185
	Charges constatees avances 2018(4860018)	762
TOTAL		235 107

5.3 - Charges à payer = 730 309 E

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		1 559
	Ste generale - interets courus non echus(1688000)	1 559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		60 403
	Fournisseurs factures non parvenues(4081000)	60 403
Dettes fiscales et sociales :		75 910
	Dettes provisions pour congés payés(4282000)	48 972
	Charges sociales sur congés payés(4382000)	26 938
	Formation professionnelle(4387100)	8 043
Autres dettes :		592 436
	Charges a payer cae-cnsa/cnds(4686000)	299 200
	Charges a payer autres(4686001)	10 598
	Charges a payer cd cr(4686100)	270 838
	Subvention a reverser(4686800)	11 800
TOTAL		730 309

5.4 - Produits constatés d'avance = 691 274 E

Produits constatés d'avance		Montant
	Prod. const.d'avance licences(4870000)	688 893
	Produit constates d avance(4870017)	2 381
TOTAL		691 274

BUDGET PRÉVISIONNEL FÉDÉRAL 2017

PROMOTION DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Développement des disciplines: soutien aux commissions sportives nationales	85000	30000	55000
Coordination de l'action territoriale (dont départements d'outre mer)	50000	35000	15000
Coordination de la direction technique nationale et du département sport	35000	25000	10000
Soutien aux structures d'entraînement hors PES	25000	5000	20000
Développement des activités du secteur des loisirs , notamment en direction des séniors	16000	8000	8000
Développement de nouvelles disciplines	63000	26000	37000
Actions de promotion et de sensibilisation aux handicaps	5000	3000	2000
Plan de communication en faveur du développement sportif	8000	5000	3000
Rencontres promotionnelles internationales	19000	16000	3000
Développement sportifs spécifique pour les jeunes: programmes pour les moins de 20 ans	21500	12000	9500
Développement d'actions en direction de nouveaux publics: handicapés psychiques	15000	10000	5000
Développement des activités motrices	27000	9000	18000
Coordination des actions avec les fédérations homologues (commissions mixtes)	12500	7000	5500
Recherche	10500	4000	6500
Citoyens du sport	26000	16000	10000
Plan de féminisation	23000	16000	7000
Vie fédérale: (AG-CD-Bureau-déplacements ligues)	130000		130000
Sport adapté le mag	110000		110000
Communication développement : identité visuelle et productions fédérales	70000		70000
Développement informatique	15000		15000
Créer un événement emblématique de type soirée des partenaires et des sportifs	33000		33000
CNC Parents	7000		7000
Réunions des présidents de ligues et CDSA	35000		35000
Accompagnement réforme territoriale	5000		5000
Promotion du sport pour les personnes handicapées psychiques: colloque/semaine santé mentale	10000		10000
Valorisation des bénévoles	7000		7000
Semaine fédérale	80000		80000
Equipement textile FFSA commissions sportives nationales	30000		30000
Actualisation et publication du guide du dirigeant	15000		15000
Organiser des événements nationaux " sport pour tous"	52000		52000
Evènement au fil des sports	18000		18000
Accompagner les organisateurs de championnats de France	211800		211800
Organisation championnat du monde handball INAS	60000		60000
Organisation championnat d'Europe natation DSISO (T21)	350000		350000
Total action 1	1680300	227000	1453300

DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Compétition internationales préparatoires et de référence IPC	145000	100000	45000
Compétitions internationales préparatoires et de référence HN	175000	120000	55000
Regroupement des équipes de France pour préparation aux compétitions internationales IPC	35000	25000	10000
Regroupement des équipes de France pour préparation aux compétitions internationales HN	40000	30000	10000
Poles France : Athlétisme, natation, tennis de table	85000	50000	35000
Poles France : Basket, Football, Ski	135000	80000	55000
Poles Espoir : Athlétisme, natation, tennis de table	42500	25000	17500
Pôle d'Expertise et d'Excellence sportive T21	62000	42000	20000
Encadrement paralympique. Vacations entraîneurs et assistant vie sportive	95000	35000	60000
Coordination des entraîneurs nationaux et des DTN adjoints des disciplines de haut niveau	10000	8000	2000
Soutien aux sportifs en aides sociales, manque à gagner et participation aux frais d'entraînement	70000	65000	5000
CNASEP : relation entreprises adaptées, ESAT, JME, pour aménagement	65000	15000	50000
Test d'éligibilité pour classification et licence internationale	10000	10000	0
Missions de représentation des SHN	20000	10000	10000
Encadrement des disciplines non Paralympique	95000		95000
Participation fédérale insertion professionnelle CIP	5000		5000
Equipement des équipes de France et des poles	100000		100000
Elus FFSA à l'international INAS/IPC	15000		15000
Francophonie	10000		10000
Représentation des élus aux compétitions internationales	8000		8000
Equipement technique équipes de France	10000		10000
Total action 2	1232500	615000	617500
PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Encadrement sanitaire des collectifs en compétitions de références et en stages de préparatoires	56000	10000	46000
Mise en œuvre de la surveillance médicales réglementaires pour les SHN, les espoirs et les Partenaires d'entraînement	35000	15000	20000
Médecin coordonnateur de la SMR	15000	10000	5000
Suivi médical : Médecins des équipes de France	25000	8000	17000
Coordination national d'un plan d'actions en APSA notamment regroupement référents Sport Santé	40000	10000	30000
Sécurisation psychologique de parcours de l'excellence sportive	10000	5000	5000
Déplacements encadrement sanitaire Poles et EDF et ND à l'internationale	17000		17000
Matériel Kiné	2000		2000
Achat médicaments	1000		1000
Encadrement sanitaire des stages et compétitions des nouvelles disciplines	10000		10000
Encadrement sanitaire des championnats de France	15000		15000
Comité fédéral sport santé	2000		2000
Commission Médicale nationale : suivi réunions et formation	6000		6000
Surveillance médicale cyclisme	2000		2000
Total action 3	236000	58000	178000

ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI-PROFESSIONNALISATION ET FORMATION	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Formations des dirigeants, notamment employeurs des conseillers techniques fédéraux	9000	3500	5500
Formation d'experts dans le domaine de la certification	6000	3000	3000
Formation des entraîneurs des poles et encadrant des équipes de France	23000	10000	13000
Formation de tuteurs à l'échelon national	9000	3000	6000
Former des formateurs pour la mise en œuvre des AQSA, CS, et CQP	12500	6500	6000
Formations plan "citoyens du sport"	34000	14000	20000
Formations d'initiateurs et entraîneurs FFSA	5000		5000
Formations/catalogue trans formation/+ autres charges	550000		550000
Formation continue bénévoles et salariés (non financé AGEFOS)	7000		7000
Formation fédérations unisport homologues	50000		50000
TOTAL ACTION 4	705500	40000	615500
TOTAL GENERAL	3854300	940000	2864300

DETAIL DES PRODUITS	
1200000	LICENCES ET AFFILIATIONS
940000	Subvention Ministère des Sports
450000	Inscriptions formations catalogue Trans Formation
50000	Inscriptions formations fédérations unisport homologues
410000	PARTENAIRES
179200	CNDS CNSA
150000	Label Championnats de France
43100	INSCRIPTIONS POLES
20000	PAIF/CNOSF
270000	Chpnat Europe DSISO Inscriptions
80000	Chpnat Europe DSISO Isubventions
30000	Chpnat d' du monde de handball inscriptions
30000	Championnat du monde de handball subventions
2000	PLACEMENTS
3854300	TOTAL

RAPPEL TARIFS DES LICENCES ET COTISATIONS POUR LA SAISON 2017/2018 (TARIFS IDENTIQUES À CETTE SAISON)

I. LICENCES :

Licences annuelles (hors assurances RC, individuelle accident et hors part régionale éventuelle) :

1- Licence Adulte

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 25 €

2 - Licence Jeune

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 20 €

3 - Licence Dirigeant ou Bénévole

(hors assurance et part régionale) 25 €

4 - Autre pratiquant

(hors assurance et part régionale) 25 €

5 - Licence Juge et Arbitre

(hors assurance) 5 €
possibilité de prise en charge par la FFSA (sous condition).

6 - Licence découverte

Pour une activité non compétitive limitée à 3 licences « découverte » par an 5 €

7 - Forfait Licence Développement (FLD)

Règlement d'un forfait calculé (base du tarif de la licence Jeune ou Adulte à rajouter à la part régionale) sur la base de 40% de l'effectif total de l'établissement. En contrepartie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.

8 - Licence Multiclubs

Licence gratuite qui permet à tout sportif licencié d'un club sport adapté d'intégrer une section sport adapté d'un club ordinaire adhérent à la FFSA.

9 - Licence Collective

Peut-être délivré (sous certaines conditions) pour le secteur psychiatrique (voir le service licence).

II. DROIT ANNUEL D'AFFILIATION (PAS D'AUGMENTATION) :

• moins de 16 licenciés	70 €	• de 101 à 150 licenciés	180 €
• de 16 à 60 licenciés	110 €	• de 151 à 200 licenciés	220 €
• de 61 à 100 licenciés	140 €	• plus de 201 licenciés	260 €

III. COTISATIONS :

- Membre associé 100 €

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE MARNE LA VALLÉE DU 25 MARS 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve les PV de l'AGE et de l'AGO du 26 mars 2016 de Grenoble.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le Secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le tarif des licences :

Adulte	25 €
Jeune	20 €
Autre pratiquant	25 €
Dirigeant ou bénévole	25 €
Licence découverte	5 €
Officiel, Juge et arbitre	5 €
possibilité de prise en charge par la FFSA (sous condition).	

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont le total du bilan est de 3 596 568 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un déficit de 51 153 €.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2016 et donne quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion pour cet exercice.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2017 d'un montant de 3 854 300 €.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale adopte le règlement intérieur

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le règlement disciplinaire

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les règlements sportifs généraux

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale propose le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Thierry DENISE, pour une nouvelle période de 6 exercices.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Election pour renouveler le comité directeur
22 candidatures ont été adressées, par mail ou par voie postale avant la date limite du 25 décembre 2016, les candidatures suivantes sont validées par la commission électorale :

1. LAVAINNE Pascal
2. MAGNETTE Richard
3. MIAU Henri
4. NACOUVALA Georges Marie
5. OBIS Yves
6. RENAULT Joël
7. ROIG Henry
8. ROUSSEL Jacques
9. TRUFFAUT Marc
10. WACH Jean-Claude

11. AUGUSTE Sylviane
12. COMPTE Roy
13. DESTOUCHES Sandrine
14. DIAZ Evelyne
15. D'ENGREMONT-VAILLANT Madeleine
16. FAYOLLET Catherine
17. FERON-GRENOUILLEAU Colette
18. GISSOT Claude
19. HENNEBELLE Bruno

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affiliation de la ligue de Guyane.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affiliation du comité bi départemental Allier-Puy de Dôme.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.